

EN DIRECT...

*centre de recherches sur les traditions orales et les langues nationales africaines en Afrique de l'Est **

EACROTANAL

La création de l'Eacrotanal est l'aboutissement de nombreuses concertations tenues dans le cadre d'instances de haut niveau *.

HISTORIQUE

- La Conférence générale de l'Unesco qui, au cours de sa 17^e session en 1972, avait adopté la Résolution 3 313 et élaboré un « Plan décennal pour l'Étude de la tradition orale et la Promotion des Langues Africaines » comme véhicule de culture et instrument d'éducation permanente ;
- La Conférence inter-gouvernementale sur les programmes culturels organisée par l'Unesco en collaboration avec l'O.u.a. à Accra en octobre-novembre 1975 qui, dans ses résolutions 3 et 4, avait insisté sur la nécessité de créer des centres nationaux et régionaux et avait lancé un appel en vue de leur mise en œuvre effective ;
- La Conférence des chefs d'États africains, à l'île Maurice en juillet 1976, qui avait approuvé la Charte culturelle de l'O.u.a. et appuyé les projets visant à la promotion de la culture africaine et à l'étude des langues africaines et des traditions orales.

Pour une bonne exécution de ces décisions et recommandations, l'Afrique a été divisée en quatre sous-régions et il a été décidé la création dans chacune d'elles d'un centre régional de recherches pour les traditions orales et les langues africaines.

À l'heure actuelle, trois de ces centres ont vu le jour, dont celui de **Niaméy** (Niger) pour l'Afrique de l'Ouest, celui de **Yaoundé** (Cameroun), pour l'Afrique centrale et l'Eacrotanal à **Zanzibar**, en République unie de Tanzanie pour l'Afrique de l'Est. On espère que le centre prévu

pour l'Afrique australe ne tardera pas à compléter la liste.

OBJECTIFS

Aux termes de ses statuts, l'Eacrotanal a pour objectifs :

- d'instituer, promouvoir et coordonner les recherches de caractère régional en rapport avec les traditions orales et les langues nationales africaines ;
- de coordonner les projets régionaux et d'assurer la liaison avec les institutions nationales de recherches ;
- de développer la coopération entre les institutions nationales et régionales de recherche intéressées par les activités de l'Eacrotanal ;
- de prendre les mesures nécessaires pour :
 - favoriser et faciliter l'exécution des recherches dans le domaine des traditions orales et le développement des langues nationales africaines,
 - participer à la formation du personnel approprié : chercheurs et techniciens,
 - contribuer à l'équipement des centres nationaux en moyens techniques adéquats,
 - assurer l'accueil des chercheurs et leurs déplacements dans les pays de l'aire concernée ;
- de développer les moyens de collecte, d'analyse, de conservation et de diffusion des traditions orales et des langues nationales africaines.

ACTIONS PRÉVUES

- Édition de deux sortes de bulletin de liaison dont l'un sera consacré aux traditions orales et l'autre aux recherches sur les langues et les politiques linguistiques en Afrique de l'Est.

... de Zanzibar

- Publication d'une collection Eacrotanal, qui abordera différents domaines ayant trait aux traditions orales et aux langues nationales africaines en Afrique de l'Est (recueil, analyses, etc.).

- Organisation de stages de formation pour jeunes chercheurs et techniciens, de colloques au niveau régional et inter-régional, ainsi que de rencontres interdisciplinaires.

- Octroi d'aides ou de bourses de recherches aux institutions nationales des États membres et à des chercheurs dont les travaux pourraient être intégrés aux objectifs et programmes de l'Eacrotanal.

En ce qui concerne les programmes de recherches proprement dits, il serait prématuré à l'heure actuelle de donner des informations précises et détaillées dans la mesure où l'équipe du secrétariat exécutif est encore en train de l'élaborer (le Centre ne fonctionne que depuis très peu de temps) et où ces projets doivent être soumis à un comité d'experts et entérinés par les instances qui président au sort de l'Eacrotanal : le Comité administratif, puis le Conseil des ministres chargés de la Culture et de la Recherche Scientifique des États membres.

D'ores et déjà, cependant, il existe un certain nombre de projets qu'un Centre de Recherches sur les traditions orales et les langues nationales africaines se doit d'inscrire à son programme pour ne pas trahir sa vocation, ils constituent, en effet, des préalables et ils serviront de base à toute action ultérieure. Il s'agit de procéder à :

- un recensement des recherches déjà effectuées ou en cours sur les traditions orales et sur les langues dans les différents pays de l'Afrique de l'Est. On procédera donc à la constitution d'un répertoire et d'une bibliographie qui feront l'objet d'une publication dans la collection Eacrotanal ;
- l'établissement d'un inventaire linguistique et la constitution d'une

carte linguistique de l'Afrique de l'Est. Il s'agira ici de se livrer dans les délais les plus rapides à un relevé et à la collecte d'un minimum de données pour avoir une connaissance globale mais précise de la situation linguistique en Afrique de l'Est. Cela fera apparaître ce qu'on pourrait appeler une trame linguistique sur laquelle pourra se fonder tout travail ultérieur, à savoir, les études sur la dynamique des langues, les multilinguismes en langues nationales, l'utilisation des données pour la mise en œuvre de politiques linguistiques au niveau régional et national.

- une planification ou tout au moins une coordination des travaux de recherches au niveau régional, voire interrégional, dans le domaine des traditions orales :

- choix de thèmes et programmes de recherches prioritaires ;
- élaboration d'une méthodologie de la collecte (protocole de transcription, de traduction, etc.) ;
- principes d'analyse des données recueillies ;
- organisation de la coopération entre l'Eacrotanal et les différents centres de recherches des pays de l'Est ainsi que les autres organismes qui lui sont apparentés.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Voilà exposées quelques-unes des perspectives de l'Eacrotanal qui, pour passer à la phase opérationnelle, nécessitent des moyens matériels et financiers importants ainsi que des institutions et des hommes prêts à collaborer sur le plan national, régional, voire interrégional. Toutefois, le soutien de l'Unesco, de l'Oua, des États membres et des Centres de recherches permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

Il est bon d'insister sur un dernier point : l'installation de l'Eacrotanal en Afrique de l'Est constitue, semble-t-il, un précieux atout si on la compare aux autres régions de l'Afrique, en effet, la partie orientale du continent présente une certaine originalité, et ce, à double titre : sur le plan linguistique et sur le plan géographique.

Sur le plan linguistique, l'Afrique de l'Est est la seule région de l'Afri-

que au Sud du Sahara où l'on peut parler d'une certaine homogénéité. On y trouve en effet des pays où les frontières linguistiques coïncident avec les frontières politiques ; c'est dans cette région également qu'ont été élaborées des politiques de promotion des langues nationales qui ont dépassé la phase des projets ; c'est le cas, par exemple, du Burundi où le Kirundi est aujourd'hui langue nationale et officielle ; c'est aussi le cas du Rwanda, avec le Kinyarwanda, celui de la Tanzanie avec le Kiswahili. On peut encore citer la Somalie. Quant au cas malgache, il est bien connu.

De par sa position géographique, l'Afrique de l'Est se trouve aussi dans

une situation originale ; en effet, à l'intérieur, elle a toujours été en contact avec le reste de l'Afrique, à l'extérieur, elle a aussi eu des rapports constants avec le monde arabe, les îles et pays de l'Océan indien qui l'entourent. De ce fait, l'Afrique de l'Est a toujours joué le rôle de « carrefour » d'échanges et de civilisations.

La vocation de l'Eacrotanal est donc régionale, mais le centre pourra également jouer le rôle de relais avec le monde extra-africain qui l'entoure ; ce qui fera de lui un véritable foyer d'échanges enrichissants et de coopération régionale fructueuse.

Henri Rahaingoson

... de l'Île Maurice

150^e anniversaire de la Société Royale des Arts et des Sciences (1829-1979)

La Société Royale des Arts et des Sciences de l'île Maurice a ses racines dans le projet d'académie que rédigea Commerson en 1769. Ce n'est que lorsque l'équipe scientifique de Baudin s'arrêta à l'Île-de-France en 1801 qu'une première Société des Sciences et Arts y fut formée. Au départ de ces savants, les colons continuèrent l'œuvre au sein de la Société Libre d'Émulation de l'Île-de-France.

Dès l'instauration du régime britannique dans l'île, le gouverneur Farquhar encouragea les sociétés savantes à poursuivre leurs travaux afin d'aider au développement économique du pays. Grâce à la collaboration de Charles Telfair, les projets qui circulaient alors dans la colonie, et particulièrement celui de Julien Desjardins tendant à la rénovation de la Société Libre d'Émulation, aboutirent. Une Société d'Histoire Naturelle de l'île Maurice fut créée en 1829. Les buts de cette société furent bientôt élargis pour y inclure l'agriculture et l'horticulture. L'adjonction de ces

deux disciplines permit à la société de survivre lorsque vers 1843 elle eut à faire face à de sérieuses difficultés financières.

Les membres du gouvernement, en particulier le secrétaire colonial George F. Dick, n'avaient pas tardé à évaluer le rôle que cette société pourrait avoir dans l'avancement du pays. Aussi intervinrent-ils auprès du gouvernement métropolitain pour qu'une subvention de £ 200 fût accordée à la société, qui prit le titre de Société des Arts et des Sciences de Maurice. Elle s'engageait, alors, à promouvoir l'agriculture et les arts industriels en communiquant à la communauté l'information qu'elle aurait recueillie de sa correspondance sur les progrès techniques dans le monde ; à stimuler l'émulation dans le pays en organisant des expositions et en décernant des prix.

La faveur royale consacra le rôle de la société. Par l'intermédiaire du frère du roi, le duc de Sussex, pré-

sident de la Royal Society, les premiers contacts entre le souverain et la Société d'histoire naturelle avaient été établis. Après l'octroi d'une subvention, la reine Victoria autorisa la société à porter dorénavant le titre de « Royale » en 1847. La société désira alors être placée sous le patronage du prince consort. Pour des raisons diplomatiques, celui-ci ne put accéder à cette demande.

Par l'action de son Comité d'agriculture, qui avait été créé en 1845, la société put faire face aux nombreuses crises qui secouèrent alors le monde agricole. Citons, entre autres, la destruction par la « maladie blanche » de la variété de canne à sucre Otaheiti ; grâce à la collaboration de la Communauté agricole de la Réunion et au dévouement de Diard, elle put être remplacée par des cannes venues de Java. Cette maladie fut suivie par les déprédations de l'insecte connu sous le nom de « borer », introduit accidentellement dans des boutures de cannes. Bojer fut chargé par le gouvernement de faire des études sur cet insecte, tout comme précédemment il avait été appelé par la société à se pencher sur le problème de la « maladie blanche ». L'encouragement donné par la société à la recherche en sucrerie, permit aux sucres fabriqués à Maurice d'avoir un grand renom dans le monde grâce aux expositions de Londres et de Paris.

Cependant les statuts de la société ne lui permettaient pas de dialoguer avec le gouvernement local et le ministère des Colonies sur les grandes questions d'emploi de main-d'œuvre étrangère, d'aide économique, d'importation de matériel de sucrerie ou d'extension des communications. Le Comité d'agriculture de la société trouva une nouvelle dimension en se constituant en société d'agriculture en 1853. La partie technique du programme devait être confiée à une station agronomique effectivement créée en 1887, mais souhaitée dès 1845 par le Comité d'agriculture qui en avait, en fait, tenu lieu.

Une autre contribution majeure à la vie économique et culturelle de l'île fut le don que fit Julien Desjardins à son pays de ses collections d'histoire naturelle. Bouton devait y joindre ses herbiers, et ainsi fut fondé le musée Desjardins. Les études qui y furent ef-

fectuées débouchèrent sur une meilleure connaissance de la flore et de la faune des Mascareignes et des Seychelles.

La société a aussi contribué à l'étude de la géologie et de la météorologie de cette région de l'océan Indien. Elle a milité pour la création d'une bibliothèque publique et d'une galerie d'art.

Le vœu émis par la société en 1859 de voir créer un centre où pourraient se tenir les manifestations culturelles du pays fut réalisé en 1880 avec l'ordonnance régissant la création du Mauritius Institute qui devint le siège de la société en 1885. A la veille de célébrer son centenaire en 1929, elle

vota son affiliation au Mauritius Institute et c'est en 1947 qu'un accord fut conclu entre les deux partis pour l'usage de sa belle bibliothèque.

La société a compté parmi ses membres des noms illustres, tels que ceux de Cuvier, patron de la société, de Candolle, d'Adrien de Jussieu, de Bory de Saint-Vincent, de William Hooker et de Charles Darwin. Elle a présidé à la naissance des institutions, et, si de nos jours, elle s'est retirée modestement dans les limites d'une société culturelle, il est juste de rappeler ses titres à la reconnaissance du pays.

Madeleine Ly-Tio-Fane

... de la République Populaire du Congo

Le français tel qu'on le parle et l'écrit au Congo

Au même titre que leurs frères africains francophones, les Congolais tentent d'exprimer l'« Afrique prodigieuse » ; c'est à dessein que nous reprenons l'expression de Senghor, car elle suggère admirablement tout ce que l'Afrique peut avoir d'insolite pour un étranger.

Comment ne pas louer les efforts déployés par les Congolais « pour que l'expression française rejoigne de nouveaux paysages, de nouveaux rythmes et en même temps l'universel » (1). Ils disposent de moyens linguistiques qui leur sont propres. Il nous a paru intéressant d'en faire un relevé qui n'a rien d'exhaustif, il s'en faut ! Notre choix a été dicté avant tout par un critère de fréquence.

A l'oral comme à l'écrit on ne peut s'empêcher d'être frappé par certaines innovations lexicales et surtout par l'emploi d'images absolument inédites pour nous Français et qui apportent à notre langue une sorte de re-

nouveau : les Congolais arrivent à nous plonger au cœur de cette « Afrique prodigieuse » à l'aide – et c'est là que réside aussi le prodige – d'une langue qui, tout en étant la nôtre, est devenue d'une certaine façon la leur.

INNOVATIONS LEXICALES

Elles comprennent des termes congolais et des termes français, ces derniers étant évidemment des néologismes ; elles sont nombreuses et constituent souvent une sorte de rébus pour le lecteur français non initié aux langues locales ; aussi faut-il savoir gré à Henri Lopès d'avoir eu l'heureuse idée de placer à la fin de son roman « Sans Tam-Tam » (2) un glossaire où sont regroupés tous les mots congolais que l'auteur a utilisés.

(1) Jean Guéhenno, « Frères de langue », in le Figaro, du 4-4-1974.

(2) Éditions CLÉ, Yaoundé, 1977.

TERMES CONGOLAIS

Ce sont ceux qu'emploient couramment les Congolais ; il en est qui dérivent, soit du français, soit de langues africaines autres que celles qui sont parlées au Congo.

Termes congolais n'ayant pas d'équivalent en français.

On ne peut pas faire autrement que de les introduire en français, car ils se réfèrent à des faits de civilisation qui nous sont inconnus.

Tout comme les autres pays, le Congo a ses spécialités culinaires : ainsi la **moambe** est un mets dont la sauce à base d'huile de palme est très appréciée des Africains et même des Européens. L'art culinaire au Congo exige l'utilisation de certains ingrédients parmi lesquels il faut citer le **gombo**, sorte de légume qui sert de condiment pour les sauces.

Mais cet art culinaire procède d'un art de vivre caractérisé essentiellement par l'extrême chaleur des relations sociales :

– **Ko-ko-ko-ko**, fit une voix.

.....

– **Ko-ko-ko-ko**, insista la voix. Il n'y a personne dans cette baraque ? » (3).

Il s'agit ici du facteur qui vient apporter une lettre ; il annonce sa visite en frappant à la porte et, joignant le geste à la parole, s'écrit : **Ko-ko-ko-ko**.

Hâtons-nous de dire que n'importe quelle autre personne allant en visite fera de même ; ce **Ko-ko-ko-ko** est retentissant : il évoque le gloussement de la poule, mais sur un mode majeur ; voilà qui est typiquement congolais ! En effet notre « toc, toc », avec lequel on serait tenté d'établir un rapprochement, n'est qu'une onomatopée, sans plus ; à moins de plaisanter, il ne nous viendrait pas à l'idée de dire « toc-toc » avant d'entrer chez quelqu'un ; nous nous contentons d'un « c'est moi », ou « c'est nous », qui paraît bien froid à côté du **Ko-ko-ko-ko** des Congolais ; il semble que ceux-ci soient tout heureux de claironner la visite qu'ils sont sur le point de faire.

Matabiche est un mot qui, lui aussi, est lié aux relations sociales ; Jean Malonga en donne la définition suivante : « Pourboire, cadeau donné pour un service rendu (4). »

Matabiche a encore un sens péjoratif qui vient de l'époque coloniale ; c'était en effet le pourboire dérisoire que l'on remettait à l'indigène en échange de certaines prestations ; biens pis, c'était aussi le vulgaire bak-chich destiné à le corrompre :

« L'Européen achète, en principe, la conscience et l'asservissement des chefs par des matabiches plus ou moins riches. Pour payer des poulets, bestiaux, il offre également des matabiches aux propriétaires, sel, alcool de traite, perles en verre pour les femmes, vieux habits inutilisables pour les hommes (5). »

Avec le **m'bongui**, nous faisons l'apprentissage de la vie communautaire qui tend à disparaître en Occident. Chez les Congolais, la notion de communauté est encore très développée ; aussi jeunes et vieux aiment-ils à se rassembler le soir autour d'un feu, considéré comme une sorte de génie tutélaire propre à renforcer le sentiment communautaire. Le **m'bongui** évoque tout cela à la fois ; c'est dire la richesse de connotations de ce mot ; notre feu de camp ne nous donne qu'une idée très approximative de ce que peut être le **m'bongui**, qui est un élément important de la vie traditionnelle.

Guy Menga tient à interrompre l'un de ses récits d'aventures, pourtant si passionnants pour le lecteur, et, à ouvrir une large parenthèse pour nous expliquer ce qu'est exactement le **m'bongui** :

« Le **m'bongui**, c'est un endroit dans un village ou dans un quartier où l'on se réunit, on prend tous les repas, on règle les palabres, écoute le chef ou quiconque apporte un message. Bref, c'est le lieu le plus important dans tout le village, quelle que soit son importance. Une petite pa-

renthèse : « Les femmes n'y ont accès que lorsqu'elles y sont invitées ou parfois quand elle apportent à manger à leur seigneur et maître. Voilà. La nuit, on reconnaît souvent un **m'bongui** grâce au feu qui en est l'âme (6). »

Maxime N'debeka intitule l'un de ses poèmes **Le feu de m'bongui** ; ce pléonisme suggère tout ce que peut représenter le **m'bongui** pour un Congolais. Les deux premiers vers de ce poème suffisent à recréer l'atmosphère si chaleureuse du **m'bongui** :

« Tous les soirs autour d'un petit feu de bois.

« Le village se regroupe et revit (7). »

La musique vient agrémente ces soirées en les rendant encore plus intimes ; parmi les instruments typiques utilisés il faut mentionner le **nsambi** qui est une sorte de guitare à cinq cordes.

Mais **m'bongui** a pris aussi le sens de « case à palabre » (8) ; il s'agit là d'un emploi fréquent : les cases à palabre sont souvent situées à proximité des églises ; on s'y réunit soit pour discuter, soit pour chanter.

C'est une atmosphère un peu semblable à celle du **m'bongui** traditionnel que l'on retrouve dans les manifestations publiques, sportives ou culturelles.

Pour acclamer quelqu'un, les Congolais utilisent l'interjection **Oyé** qui viendrait de l'anglais « Oh yes » ; mais précisons toute de suite qu'il ne s'agit là que d'une simple hypothèse que nous avons pu recueillir sur place ; **Oyé** est défini par Henri Lopès comme étant le « vivat congolais » (9) :

« Delarumba Oyé ! Delarumba Oyé !
« Vive l'empereur du ballon rond ! (10) »

Voilà comment le champion de football Delarumba est salué par ses admirateurs. Si l'enthousiasme est délirant, l'interjection se prolonge par la répétition de la dernière voyelle « é » :

« L'un des dix gaillards s'écria :
Kinalonga Oyé ééé !
Kinalonga Oyé ééé !
Oyé ééé ! (11).
Et la foule répondit :
Oyé éééé !

(3) Henri Lopès, La nouvelle romance, p. 190, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(4) Extrait d'une note, in Cœur d'Aryenne, p. 167, Présence africaine.

(5) Ibidem.

(6) Les aventures de Moni-Mambou, p. 19, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(7) In Soleils neufs, p. 24, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1969.

(8) Henri Lopes, glossaire in Sans Tam-Tam, p. 125, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1977.

(9) Glossaire in Sans Tam Tam, p. 126, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1977.

(10) Henri Lopes, La nouvelle romance, p. 10, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(11) J.-P. Makouta-M'boukou : Les exilés de la forêt vierge, p. 22, P.-J. Oswald, 1974.

(12) Le français en Afrique noire, p. 165, Bordas, 1973.

Ce vivat s'adresse à un poète en renom : celui-ci fait l'objet d'une ovation de la part de l'un de ses admirateurs et cette ovation gagne immédiatement la foule. On peut facilement rapprocher le Oyé éééé ! que lancent les Congolais de notre « Hourra ! hip, hip, hip, hourra ! », avec cette différence toutefois que le cri des Congolais est encore plus chaleureux.

Termes congolais ayant un équivalent en français.

A première vue ils nous paraissent inutiles, puisqu'ils font double emploi avec des mots français ; J.-P. Makouta-M'boukou n'admet en principe en français que « des mots négro-africains sans équivalent en français » (12).

Mais comment empêcher les Congolais d'introduire tant à l'oral qu'à l'écrit des mots qui leur viennent tout naturellement à l'esprit, ou plutôt qui leur sont dictés par le cœur, tels que : **moana** (enfants), **molengué** (vin de bambou), **ndumba** jeune fille ou hététaire (13) selon les cas), **poto pote** (boue ou torchis suivant le contexte), **boua nana** (bonne année). N'ont-ils pas l'impression, en les prononçant, que la langue maternelle se rapproche un peu plus de la langue française, qu'il y a, entre l'une et l'autre, une véritable symbiose ?

L'emploi fréquent de **poto pote** et de **boua nana** mérite que l'on s'y arrête, quelques instants du moins.

J.-P. Makouta-M'boukou nous parle de deux amoureux qui « filaient le parfait amour dans leur case en pote pote dans la forêt vierge » (14). « Case en pote pote » est bien plus évocateur pour un Congolais que « case en torchis » ; en effet il pense aussitôt à la case traditionnelle, telle qu'elle existe depuis des siècles, par opposition à la case en dur que l'on voit apparaître de plus en plus dans les villes et qui, comme autant de logements modernes, paraît être sans âme.

Mais **poto pote** a une autre connotation qui présente un intérêt historique : ce terme désigne un quartier populaire de Brazzaville qui en forme le troisième arrondissement (la ville en compte six) et qui fut créé en 1909 sur l'emplacement d'un terrain boueux, d'où l'appellation pote pote.

Sylvain Bemba nous rappelle les circonstances coloniales qui furent à l'origine de la création de ce quartier : « *C'est parce qu'ils étaient « gênés par les tam-tams nocturnes » que les commerçants européens regroupèrent en 1909 leurs manœuvres sur une pente d'où naît pote pote (15).* »

Parmi les termes congolais ayant un équivalent en français, il en est qui dérivent de notre langue : c'est le cas de **boua nana** qui résulte de la prononciation défectueuse de « Bonne année » ; « Boua nana », dit avec un accent chantant, est agréable à l'oreille, car les Congolais n'ont pas leur pareils pour faire littéralement éclater les « a » et ainsi claironner en quelque sorte la venue du nouvel an.

Boua nana a un champ sémantique étendu : il n'est pas seulement ce souhait que l'on formule rituellement ; il peut aussi désigner par métonymie soit le nouvel an :

l'on approchait de Boua nana » (16).

soit le repas familial qui a lieu ce jour-là :

« manger la Boua nana » (17).

N'avons-nous pas en français une expression similaire : « Manger la Pâque. »

Il peut aussi arriver que la langue maternelle rejoigne effectivement le français : c'est le cas par exemple pour l'expression hybride **farine à foufou** ; nous avons affaire à un pléonisme, étant donné que **foufou** signifie déjà « farine », mais il s'agit en l'occurrence de la farine extraite du manioc, considéré comme l'aliment de base dans les pays tropicaux.

(13) Dans son roman *Sans Tam-Tam*, Henri Lopes emploie *ndumba* au sens d'hététaire et donne de ce mot la définition suivante : « poule » de luxe, sans souteneur. (Cf. Glossaire in *Sans Tam-Tam*, p. 125, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1977).

(14) Les exilés de la forêt vierge, p. 37, P.-J. Oswald, 1974.

(15) Musique traditionnelle, réalités congolaises d'aujourd'hui, in *Recherche Pédagogie et Culture*, p. 50, volume V, numéro 29-30, mai-août 1976.

(16) Guy Menga, La palabre stérile, p. 17, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1973.

(17) Ibidem, p. 25.

(18) J.-P. Makouta-M'boukou, Les exilés de la forêt vierge, p. 13, P.-J. Oswald, 1974.

(19) Henri Lopes, Tribales, p. 1, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1971.

(20) J.-P. Makouta-M'boukou, La légende de M'Poumou Ma Mazono, p. 20, *Présence africaine*, 1954.

(21) Ibidem, p. 16.

TERMES FRANÇAIS

Il convient de distinguer les termes proprement français de ceux qui ont été francisés :

Termes francisés.

Nous en donnerons trois exemples : **safutier**, **malavutier**, **moutête**.

Safutier et malavutier ont été formés de la même façon à partir de **safu** et de **malavu**, à l'aide du suffixe « ier » et du « t » euphonique. Le safutier est un arbre dont le fruit (safu) a une vague ressemblance avec la prune ; quant au malavutier, c'est celui qui récolte le vin de palme (malavu).

Moutête désigne un « long panier se portant sur la tête » (18) et servant à transporter toutes sortes de choses ; la moutête est surtout utilisée par les femmes et, par sa forme bien spéciale, constitue un élément très caractéristique de l'Afrique noire traditionnelle :

« Quelques femmes, leur moutête sur la tête, allaient au marché » (19).

Voilà un des détails pittoresques qui évoque l'activité des ménagères congolaises.

Termes proprement français.

Ce sont soit des néologismes, soit des mots existant déjà en français, mais pour lesquels on constate un sens nouveau.

L'emploi de ces termes ne peut s'expliquer que par le climat, la faune et la civilisation :

• Climat.

Saison sèche et **lune** sont fréquemment employés à la place de « an » et de « mois » en vue de déterminer l'âge d'une personne.

Les deux exemples que nous allons citer n'impliquent pas seulement une référence au climat tropical, mais aussi au mois lunaire :

« C'est un jeune homme d'environ dix-sept saisons sèches » (20).

« Elle n'a que onze saisons sèches » (21).

La saison sèche étant la période la plus triste de l'année et correspondant

un peu à l'hiver dans nos pays, on est en droit de se demander si les Congolais, en déterminant l'âge de cette manière, ne mettent pas implicitement l'accent sur tout ce qui constitue le tragique de la condition humaine : fuite du temps, perspective de la mort et ce, même à un moment de la vie, onzième année et dix-septième année, où pourtant devrait être seulement retenue l'idée de jeunesse avec tout ce que ce mot comporte de connotations.

Si nous modifions légèrement nos deux exemples, nous obtiendrons une vision de la vie, radicalement différente :

« C'est un jeune homme d'environ dix-sept printemps ». « Elle n'a que onze printemps. »

Saison sèche et printemps ont en effet des connotations opposées.

Il nous faut signaler en outre un autre emploi de « saison sèche » qui a de quoi nous surprendre : là où nous dirions : « né de la dernière pluie », les Congolais préfèrent « né de la dernière saison sèche » ; le héros des « aventures de Moni-Mambou » se défend d'être inexpérimenté :

« Elle était bien naïve cette femme si elle me prenait pour un nigaud-né de la dernière saison sèche » (22).

Que dire d'une telle expression, sinon qu'elle est de nature à heurter notre esprit cartésien, la saison sèche étant, par définition même, la période de l'année où il ne pleut pratiquement pas.

• Faune.

Margouillat figure dans le Dictionnaire et désigne une espèce de lézard très répandue en Afrique centrale. A voir l'agilité et la ruse déployées par cet animal, on comprend que les Congolais se servent métaphoriquement du mot Margouillat pour parler d'un arriviste, de quelqu'un qui sait si bien intriguer qu'il finira par obtenir un poste important ; il convient de ménager tout particulièrement les margouillats, car ils sont susceptibles d'avoir de l'entregent ; c'est précisément ce à quoi songe Delarumba, lorsqu'il s'interroge :

« Et qui pouvait garantir que ce ne serait pas parmi l'un de ces margouillats qu'il trouverait alors la providence ? » (23).

L'auteur a tenu à mettre le mot en italique afin de mieux en souligner l'expressivité.

On pourrait rapprocher de margouillat des termes tels que « magouiller » et « magouilles » qui sont si souvent employés en France dans la langue populaire ; qui sait s'ils n'ont pas été introduits à l'origine par d'anciens coloniaux ? « Magouilles » a même fait son apparition dans la langue journalistique ; ainsi Philippe Saint-Prot n'hésite pas à dénoncer les « magouilles des partis » (24) à la veille des élections législatives.

• Civilisation.

Nous avons dégagé trois groupes de faits de civilisation concernant successivement l'Afrique centrale, l'ère coloniale et le christianisme.

Référence à l'Afrique centrale

Il est bien évident que le mode de vie va expliquer beaucoup d'innovations lexicales ; la façon de se nourrir et de s'habiller, les moyens de transport, les relations commerciales et la conception de la famille retiendront tout spécialement notre attention.

• **Alimentation** : le manioc étant pour les Noirs d'Afrique centrale l'aliment de base, en somme l'équivalent du pain pour nous, il est tout à fait normal que les Congolais aient pris l'habitude de substituer à « gagne-pain », **gagne-manioc** ; on peut imaginer facilement qu'ils sont passés sans peine de l'un à l'autre, les deux mots ayant une composition identique : verbe plus substantif.

• **Habillement** : nous devons aux Congolais **mouchoir de tête** qui est une périphrase chargée de poésie ; en effet se présente à nous une vision charmante, celle qu'offrent ces madras que les femmes savent si artistement draper, chacune à sa façon ; le mouchoir de tête joue un rôle très important dans la toilette féminine, au point qu'il constitue à lui seul un signe de distinction ; c'est le détail vestimentaire qui permet de juger immédiatement de l'élégance d'une femme :

« Loutaya avait mis un mouchoir de tête chatoyant » (25).

Cette petite phrase en dit long sur l'allure de Loutaya.

• **Moyens de transport : piroguier**, outre le sens qu'il a habituellement en français : « conducteur de pirogue », désigne aussi le siège très bas et de forme circulaire qui se trouve placé à l'intérieur de la pirogue et, par un transfert de sens bien compréhensible, tout siège semblable pouvant à l'occasion servir de guéridon. Ainsi avons-nous affaire à un type de siège qui fait actuellement partie de l'ameublement des Congolais.

• **Relations commerciales** : sous toutes les latitudes les commerçants se montrent plus ou moins rusés pour faire prospérer leurs affaires ; ils vont même jusqu'à utiliser des moyens dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas très honnêtes : ils en arrivent donc à **boutiquer**, comme on l'entend dire si souvent au Congo ; l'équivalent en français serait « manigancer ».

Il est à noter que **boutiquer** a pris une extension telle que ce mot déborde largement le cadre des relations commerciales et qu'il est employé dans des contextes divers ; Henri Lopes nous parle d'un jeune homme qui, bien que ne sachant pas danser, s'enhardit pourtant et se lance sur la piste : *« je boutiquerais bien déclare-t-il » (26)*, ce qui signifie qu'il sera assez malin pour s'en tirer quand même.

• **Conception de la famille** : la conception de la famille au Congo et, d'une façon générale, en Afrique, est très différente de la nôtre ; elle est beaucoup plus large qu'en Europe ; à vrai dire, pour les Africains, la fa-

(22) Guy Menga, Les nouvelles aventures de Moni-Mambou, p. 48, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(23) Henri Lopes, La nouvelle romance, pp. 12-13, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(24) Le renoncement ou la grandeur de la France, in Le Monde du 24-2-1978.

(25) Guy Menga La palabre stérile, p. 88, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1973.

(26) Tribaliqes, p. 19, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1975.

(27) Philippe Laburthe-Tolra et René Bureau, Initiation africaine, p. 276, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1971.

(28) Gilbert Cesbron, Je suis mal dans ta peau, p. 109, Robert Laffont, 1969.

(29) Henri Lopes, La nouvelle romance, p. 140, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(30) Ibidem, p. 18.

(31) Michel Droit, Les feux du crépuscule, pp. 111-112, Plon, 1977.

mille s'étend à la tribu ou au clan dont on fait partie :

« *La base et le but de la famille africaine est la famille étendue* » (27).

Ceci explique pourquoi des mots tels que **papa** et **maman** s'emploient aussi lorsqu'on s'adresse à des personnes que les Européens, eux, considéreraient comme des étrangers. On pourrait même aller jusqu'à se demander si la notion d'étranger existe en Afrique et si, sur ce vaste continent, la famille n'engloberait pas tous les hommes sans distinction de race ; il semble qu'un Africain ait toujours besoin de ses **frères humains** pour reprendre l'expression de Villon :

« *En Afrique, des inconnus vous appellent « mon frère » et les petits garçons « papa » : une immense famille, une joyeuse coalition contre la solitude... Un Africain solitaire est un diable* » (28).

Lorsqu'on dit : **papa** ou **maman**, cela suppose que l'on éprouve un certain respect pour son interlocuteur, respect dû à l'âge, mais aussi à l'instruction et à la position sociale.

Wali serait tentée, en écrivant à son amie Awa, de lui dire : « ma mère ! » (29) ; si elle renonce finalement à cette appellation, c'est uniquement parce que celle-ci ne lui paraît pas correcte en français ; en effet, Awa, qui a pourtant à peu près le même âge que Wali, jouit d'un immense prestige, étant donné qu'elle est bachelière ; ne représente-t-elle pas aux yeux de son amie l'intellectuelle par excellence !

« - Ah ! *Papa, c'est dur de te voir* » (30).

s'entend dire Delarumba par un homme qui est cependant bien plus âgé que lui ; en l'occurrence **papa** s'explique par le fait que Delarumba est un haut personnage.

L'emploi de **papa** dans de tels contextes a évidemment de quoi surprendre un étranger non averti ; Michel Droit nous rapporte à ce sujet une anecdote qui ne manque pas d'intérêt : le général de Gaulle s'étonnait que Bokassa qui, en 1969, était général, continuât toujours à l'appeler **papa** et de s'en ouvrir à Michel Droit :

« *Il paraît que vous rentrez de R.C.A., me dit-il. Pourriez-vous donc*

m'expliquer pour quelle raison cet excellent Bokassa s'obstine à m'appeler « Papa » ?

- *Dans la langue du pays, le sango, c'est un terme que l'on emploie volontiers pour s'adresser à celui que l'on respecte, qu'il soit chef ou simplement l'ainé. Cela n'implique aucun lien de filiation, mais simplement d'admiration, de dévouement et de fidélité. Je crois que le général Bokassa qui a été « Français libre » dans le bataillon d'Oubangui-Chari, veut ainsi vous manifester qu'il se considère toujours comme votre soldat* » (31).

Référence à l'ère coloniale

Certains termes ne peuvent s'expliquer que par référence à l'ère coloniale : c'est le cas de **chef**, **chicote**, **benêt-oui-oui**, **boyesse**, **dame**, **femme**, **concession** et **parcelle**.

Chef a été sûrement introduit par des militaires qui se rendaient aux colonies :

« *Ce « chef » est originellement, à n'en pas douter, « le chef » (maréchal des logis-chef ou sergent-chef) qui joue un si grand rôle dans la caserne : par la suite il a désigné le chef d'équipe, le patron européen, supérieur au caporal indigène* » (32).

Le fait est que le colonisateur passait auprès des Noirs pour un être supérieur et qu'il se faisait couramment appeler chef. Sans doute les Noirs ont-ils perdu le complexe d'infériorité qu'ils avaient à l'époque coloniale ; il n'en est pas moins vrai cependant qu'il leur arrive souvent de dire chef en vertu d'une simple habitude langagière. Il est curieux de constater que cet emploi de chef s'est répandu en France ; quelqu'un, désireux de se montrer complaisant, n'hésitera pas à s'écrier : « **Voilà, chef !** ».

Chicote ou **chicotte** (les deux orthographes sont admises) : certains Blancs se conduisaient d'une façon odieuse et, pour mieux se faire obéir, avaient recours à la chicote ; voilà un terme qui nous vient directement de la colonisation portugaise (« chicote » est un mot portugais qui signifie « fouet », « cravache ») et qui a pris aujourd'hui un sens beaucoup plus

large ; la chicote est devenue en effet l'un des symboles-clés du colonialisme, au point que nous ne serons pas surpris d'entendre des phrases du genre :

« *Nous ne sommes plus au temps de la chicote* » ou bien : « *Fini le règne de la chicote* » qui marquent avec vigueur que l'ère coloniale fait partie d'un passé à tout jamais révolu.

Benêt-oui-oui : les colonisateurs français avaient pris l'habitude de désigner en Afrique du Nord les tribus en employant le mot arabe « **beni** » qui signifie « fils de... » ; citons, entre autres tribus, celle des Beni Snassen près d'Oujda. La plupart de ces tribus avaient une attitude soumise et obtempéraient sans sourciller aux injonctions du colonisateur, ce qui expliquerait la formation de **béni-oui-oui**.

Il va de soi que **benêt-oui-oui**, qui provient de l'altération de **béni-oui-oui**, est encore plus évocateur : **benêt-oui-oui** caractérise on ne peut mieux la situation du colonisé : celui-ci était presque toujours considéré par le colonisateur comme un **benêt** qui n'était bon qu'à se plier à ses ordres.

Mais l'origine coloniale de **benêt-oui-oui** n'est plus qu'un mauvais souvenir et l'emploi de ce mot tend à se généraliser ; c'est ainsi que l'on conseille à Bakolo de ne plus être aussi docile vis-à-vis de sa femme :

« *Sois cependant à l'avenir un homme de décision et non plus seulement un « benêt-oui-oui » auprès d'elle* » (33).

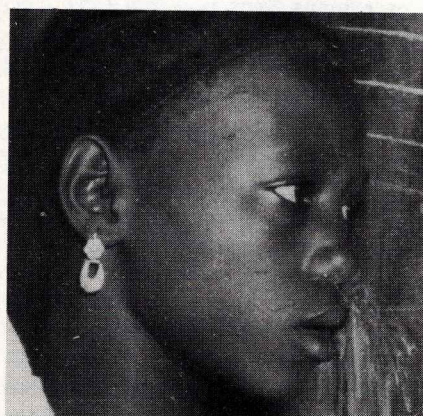
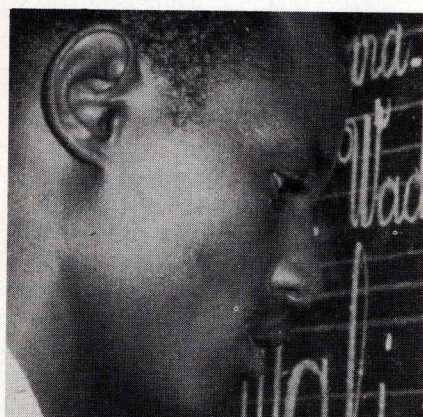
Boyesse dérive naturellement de **boy**, qui fut utilisé d'abord par le colonisateur anglais pour désigner le domestique indigène et qui se répandit très rapidement dans toute l'Afrique francophone, quoiqu'en Afrique du Nord le mot **chaouch** fût plus usité que **boy**.

Boyesse est essentiellement péjoratif : songeons à d'autres mots, formés à partir du suffixe **esse**, tels que **drôlesse**, **tigresse**, etc.

Il convient de signaler que **boyesse** a pris de nos jours une certaine extension ; c'est ainsi que la femme africaine se refuse à être la **boyesse** de son mari et qu'elle tient à mettre fin à une servitude séculaire ; elle ne cesse d'être hantée par l'image toujours présente de sa mère qui « *pile, ré-*

(32) A. Lanly, *Le Français d'Afrique du Nord*, p. 192, Bordas, 1970.

(33) A. Letembet-Ambily, *La femme infidèle*, p. 55, Imprimerie Nationale, Brazzaville, 1975.



signée et rageuse, la boyesse » (34).

Dame et femme : ce sont les préjugés raciaux, si vivaces à l'ère coloniale, qui expliquent la restriction de sens apportée aujourd'hui au mot dame, qui désigne uniquement une femme de race blanche, mariée ou non.

En revanche, le terme femme ne s'applique qu'à une femme de race noire :

« A-t-il épousé une dame ? » (entendez : femme de race blanche). – « Non : il s'est marié avec une femme » (entendez : sa femme est de race noire). (35).

Concession et parcelle : l'origine coloniale de ces deux termes ne fait aucun doute ; nul n'ignore en effet que des terres étaient concédées aux Européens par l'administration coloniale. Concession et parcelle ont pris de nos jours un sens très large, étant bien entendu que la parcelle est plus petite que la concession :

« Des châssis et des carcasses traînaient dans la concession non débroussaillée » (36).

Guillaume Mapouata pensait souvent : « à sa maison sur l'autre rive, à ses six pièces, à la parcelle autour... » (37).

Référence au christianisme

La **nuît de la naissance** évoque on ne peut plus concrètement la nuit de Noël ; c'est que les Congolais considèrent la naissance du Christ comme un événement de la plus haute importance pour le salut de l'humanité.

Bakolo souffre d'être délaissé par sa femme, mais il espère fermement qu'il retrouvera son amour à l'occasion de Noël ; il tente déjà de se rapprocher d'elle :

(34) Henri Lopès, *La nouvelle romance*, p. 14, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(35) Cité par J.-P. Makouta-M'boukou, *Contamination entre mots français en usage à Brazzaville*, in *Annales du Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville*, p. 160, tome V, 1969.

(36) Pierre Biniakounou, *Chômeur à Brazzaville*, p. 12, Les Nouvelles Éditions Africaines, 1977.

(37) Ibidem, p. 13.

(38) A. Letembet-Ambily, *La femme infidèle*, p. 19, Imprimerie Nationale, Brazzaville, 1975.

(39) J.-B. Tati Loutard, *Chroniques congolaises*, p. 104, P.-J. Oswald, 1974.

(40) *Les Normes du temps*, p. 20, Éditions du Mont-Noir, Kinshasa, 1974.

(41) Guy Menga, *L'oracle*, p. 50, O.R.T.F.-D.A.E.C., 1969.

(42) J.-B. Tati-Loutard, *Chroniques congolaises*, p. 106, P.-J. Oswald, 1974.

« Tu sais, Ngala, l'année touche à sa fin, il nous faut préparer les jouissances de la nuit de la naissance et celles du Nouvel An » (38).

IMAGES

Les Congolais ont introduit dans le français parlé et écrit des images qui confèrent à notre langue un cachet sui generis : grâce à elles nous avons accès à un monde différent du nôtre par le climat, la flore, la faune et la civilisation.

Ces images se présentent sous forme de comparaisons ou de métaphores.

Images empruntées au climat

« Il se sentait si plein de force et de santé qu'il considérait la maladie comme on parle de la pluie sous un ciel de saison sèche » (39).

On ne peut comprendre une telle comparaison qu'en se référant au climat tropical caractérisé par deux saisons : l'une sèche où il pleut rarement, et l'autre humide, qui est au contraire très pluvieuse.

Durant la saison humide la pluie ne cesse d'alterner avec un soleil brûlant ; dans son poème **Lettre à une fille de New York**, J.-B. Tati-Loutard évoque en ces termes l'amour passionné de sa bien-aimée :

« Tu brûlais dans mes bras, plus torride
Que le soleil de ma saison pluvieuse » (40).

Quoi de plus naturel que de parler de **gosier desséché comme un poisson sans marigot** (41) dans un pays où abondent les marigots, sortes de marais alimentés par les pluies tropicales.

Images empruntées à la flore

Le corps humain ainsi que les différentes parties qui le constituent, présentent certaines analogies avec la flore locale.

« Un homme campé dans la vie comme un baobab en pleine nature » (42) est un homme bâti à chaux et à sable, ayant justement la robustesse d'un baobab ; il est intéressant de no-

ter que le baobab tient ici la place qu'occupe le chêne en France, où l'on dit couramment « fort comme un chêne ».

Pour Henri Lopès, de jolies filles sont « *appétissantes comme des mangues greffées* » (43), celles-ci étant plus savoureuses que les mangues ordinaires.

Pour mieux suggérer la forme d'une partie du corps on a souvent recours soit aux mangues soit aux calebasses :

« *Un petit poing à peine gros comme une mangue* » (44)

« *Un ventre rebondi comme une calebasse* » (45)

De même, chez Guy Menga, les seins d'une jeune fille deviennent de « *petites calebasses qui croissent si vite et qui attirent les regards de tous les mâles du village* » (46).

Si l'intelligence est d'un niveau insuffisant, elle semble être localisée dans un cerveau dont les dimensions se réduiraient à celles d'une noix de palme; d'où la remarque suivante :

« *On avait dit qu'il avait une noix de palme à la place du cerveau parce qu'il était lent à obtenir son certificat d'études* » (47).

La flore peut aussi servir à suggérer un état d'âme : Gatsé, qui est enseignant en brousse, se passionne pour son métier; il a un idéal qu'il voudrait communiquer à son ami; la lettre qu'il lui écrit se termine par l'exclamation :

« *Tous mes flamboyants !* » (48).

Une telle formule frappe notre imagination : au lieu d'adresser à son ami une vague salutation, Gatsé lui envoie en quelque sorte les plus belles fleurs de son âme; la foi ardente qui l'anime évoque effectivement l'éclat des flamboyants.

Images empruntées à la faune

En France, celui qui dort d'un profond sommeil est comparé à un loir ou à une marmotte; au Congo, c'est le caïman qui est évoqué dans le même contexte :

« *Il dort comme un caïman repu sur un banc de sable* » (49).

Où qu'ils se trouvent, les lézards recherchent le soleil; l'expression

faire le lézard existe aussi au Congo, mais avec une légère variante puisqu'ici on parle plutôt du margouillat qui est un type de lézard très répandu en Afrique centrale :

« *Il se prélassa tous les jours comme un margouillat au soleil* » (50).

Images empruntées à la civilisation

Celles que nous avons relevées se réfèrent à l'alimentation, aux moyens de transport et à la musique :

Les Congolais ne sauraient concevoir un repas sans piment; celui-ci est présent dans tous les plats, auxquels il donne une saveur toute particulière, ce qui explique l'emploi métaphorique suivant : **mettre du piment dans son poulet** qui correspond exactement à « mettre du beurre dans les épinards ».

Henri Lopès nous parle d'un haut fonctionnaire qui rêve de devenir président-directeur général d'une société dont il est déjà actionnaire, « *ce qui lui permettrait de mettre du piment dans son poulet* » (51); il trouve en effet que l'administration ne lui rapporte pas assez.

La pirogue reste encore de nos jours le moyen de transport le plus usité dans la brousse; les citadins se jugent supérieures à ceux qui, n'ayant jamais quitté la brousse, « *ne voient pas plus loin que le fond de leur pirogue* » (52); nous avons là un calque de la locution française « *ne pas voir*

plus loin que le bout de son nez », celle-ci ayant été en quelque sorte adaptée au Congo.

La vie d'une nation n'est pas exempte de difficultés; le roi N'ganga Mayala fait à ses conseillers la recommandation suivante à un moment où précisément le pays est en danger :

« *Maintenant c'est à vous de conduire à travers les eaux tumultueuses cette lourde pirogue dont nous sommes les payeurs* » (53).

Avec **payeurs** l'image de la pirogue se développe; comment ne pas songer aux termes français correspondants : « char de l'État » et « timonier ».

De même les Congolais préfèrent utiliser le mot **pirogue**, là où nous emploierions « galère » :

« *Nous sommes tous embarqués dans la même pirogue* » (54).

Le tam-tam est un instrument qui figure dans les orchestres traditionnels; mais on s'en sert aussi en brousse pour annoncer une nouvelle; autrefois le tambour jouait le même rôle dans nos villages. Or, on a parfois intérêt à agir discrètement, sans faire de bruit, bref sans tam-tam, autrement dit sans tambour ni trompette. Si Henri Lopès a intitulé l'un de ses romans **Sans tam-tam** (55), c'est qu'il veut d'emblée marquer son intention de s'adresser à nous sur le ton de la confiance.

Ainsi les Congolais ont su en quelque sorte adapter notre langue à leur génie propre; il n'est pas exagéré de dire qu'ils se sont approprié le français, au point de s'y sentir parfaitement à l'aise.

Les « **congolismes** » que nous avons passés en revue, et dont certains ont un caractère éminemment poétique, sont fixés par l'usage tant à l'oral qu'à l'écrit; il ne leur manque plus que l'ultime consécration, à savoir de figurer dans le Dictionnaire du Français d'Afrique dont la rédaction a été entreprise par l'A.u.p.e.l.f. (Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française).

A l'instar de tous nos « Frères de langue » (56) répandus à travers le monde, les Congolais contribuent à l'enrichissement du français par des apports originaux.

Guy Daninos.

(43) La nouvelle romance, p. 34, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(44) J.-B. Tati-Loutard, Chroniques congolaises, p. 105, P.-J. Oswald, 1974.

(45) Ibidem, p. 115.

(46) L'oracle, p. 16, O.R.T.F.-D.A.E.C., 1969.

(47) J.-B. Tati-Loutard, Chroniques congolaises, p. 114, P.-J. Oswald, 1974.

(48) Henri Lopes, Sans Tam-Tam, p. 10, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1977.

(49) Jean Malonga, Cœur d'Aryenne, p. 266, Éditions Africaines, 1953.

(50) Guy Menga, L'oracle, p. 25, O.R.T.F.-D.A.E.C., 1969.

(51) La nouvelle romance, p. 168, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(52) Jean Malonga, Cœur d'Aryenne, p. 279, Éditions Africaines, 1953.

(53) Ferdinand Mouangassa N'ganga Mayala, p. 19, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1977.

(54) Henri Lopes, La nouvelle romance, p. 76, Éditions CLÉ, Yaoundé, 1976.

(55) Éditions CLÉ, Yaoundé, 1977.

(56) Nous avons repris à dessein l'expression si suggestive de Jean Guéhenno, cf. Le Figaro, du 4-4-1974.

... du Zaïre

La politique de la francophonie et la réalité linguistique au Zaïre

Il m'est arrivé de songer à écarter de mon titre le terme « politique ». Je pensais ainsi éviter d'engager une situation linguistique telle que le français au Zaïre, dans les embarras de connotation de tout ce qui est politique pour nous Africains. Mais, j'ai dû me dire que ce serait le rendre insignifiant que d'isoler le domaine linguistique de la langue française des domaines politique, culturel, économique ou sociologique.

De par son histoire, le français est en Afrique une résultante des rapports de force, un des instruments d'un pouvoir de fait, un miroir socio-économique et culturel. Il est donc exclu qu'il soit simplement un fait linguistique.

Les dictionnaires la définissent vaguement comme « ensemble des francophones ». Est francophone : « qui parle habituellement le français ». On peut donc dire que le Zaïre est un pays francophone, c'est-à-dire que ses habitants parlent habituellement le français. Auguste Viète, dans son livre *La Francophonie* pousse plus loin. On dénote chez lui une nuance géographique : « Prenez un atlas d'il y a cent ans, et regardez la carte de l'Afrique : un immense blanc occupe tout le dedans indiquant des territoires non point inhabités mais inexplorés, et renfermés sur eux-mêmes..., aujourd'hui le vide s'est rempli, des nations indépendantes, structurées, forment un bloc francophone le plus compact de la francophonie ». (1).

Mais plus encore chez lui, la francophonie paraît être une prise de conscience : « Le mouvement n'a fait que s'amplifier depuis lors, et surtout depuis l'indépendance. Les nouveaux États prenaient conscience à la fois de leur personnalité nationale et de leur francophonie, c'est pourquoi cette dernière ne leur apparaissait pas

Je me suis aussi posé un problème de discipline. A laquelle de l'ensemble des disciplines de notre science – sociolinguistique, sociologie du langage, éthnolinguistique, psycholinguistique, géolinguistique, disciplines dont tout compte fait les objets se confondent – à laquelle de ces disciplines, disais-je, iraient les considérations qui suivent ?

En effet, le français étant perçu non seulement comme un ensemble de structures linguistiques en face d'autres structures linguistiques, sociologiques et psychologiques bien déterminées, mais surtout comme un fait politique ou mieux une politique, la francophonie relève-t-elle en fait d'une politique linguistique ou d'une linguistique politique ?

comme un emprunt, mais comme un élément indissociable de cette personnalité » (2), où « Ils (francophonie et francophones) expriment une nuance qui manquait entre l'appartenance nationale et l'appartenance linguistique... » (3).

Disons que c'est dans cet esprit que les chefs d'États africains ont inventé la francophonie et contribué à la création du « Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française ». Mais défense contre quoi ?

Dans *Défense et Illustration de la langue française*, il y a à peu près quatre siècles, Du Bellay luttait contre

l'étouffement du français par le latin et en 1966, le « Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française » semble, du moins à mon avis, promu par des motivations tout à fait expansionnistes !

LE FRANÇAIS AU ZAIRE

C'est simultanément dans les deux perspectives, diachronique et synchronique, que j'essaierai de tracer assez rapidement les contacts de la langue française avec les habitants de l'ancienne Afrique belge. Nous suivrons ensemble l'évolution de ces contacts et constaterons la complexe situation de multilinguisme qui en est résultée.

En effet, en dehors des échanges linguistiques sporadiques entre les premiers européens et les « autochtones », le français s'est manifesté d'une manière officielle, vers 1877 (4). Il est devenu « de fait langue officielle, administrative et judiciaire du Zaïre ». Sa position sera confirmée par une ordonnance de l'administrateur général, le 14 mai 1886 (5) et par le décret du 14 mai 1891 (6) portant sur les instructions et les débats judiciaires.

Mais c'est en 1906 que le français fait réellement son entrée dans l'enseignement. C'est l'époque à laquelle les autorités belges de l'État indépendant du Congo (qui deviendra colonie belge l'année suivante) dans une convention passée avec le Saint-Siège, mettent l'accent sur l'instruction des « indigènes ». La Charte coloniale en 1908 confirme cette tendance.

A cette époque, les missions chrétiennes qui détiennent le système scolaire, se souciant avant tout de l'évangélisation, pensent que la meilleure propagation de celle-ci ne peut se faire que dans les langues locales. Elles vont s'appuyer sur ces dernières, De sorte que, dans les années qui suivront, on peut noter un net clivage dans l'option coloniale à propos de l'enseignement.

Deux tendances, une dite « indigéniste » et une autre dite « européenne », se dessinent.

La première prône « les langues locales comme véhicules de l'enseignement et comme matières d'études » (7). A la base de cette tendance, des motivations parfois difficilement avouables : crainte de voir le colonisé s'ouvrir au monde par l'acquisition

(1) Viète A. : *La Francophonie*, Larousse, Paris, 1969, p. 102.

(2) Viète A. : *op. cit.*, p. 110.

(3) Ibidem, p. 5.

(4) Faik S. : *Le français au Zaïre, aperçu historique*, Communication au premier Séminaire des Linguistes du Zaïre, Lubumbashi, 23-26 mai 1974.

(5) Vonnis Schöller : 22 juin 1945, in Band, pp. 521-525 cité par S. Faik.

(6) Boelart, 1958, p. 861, cité par S. Faik.

(7) Van Caeneghen, cité par S. Faik, Communication au premier Séminaire...

d'une langue « internationale », chose qui l'amènerait à des aspirations, voire à des revendications. Le conflit linguistique belge (français-néerlandais) a aussi sa part de responsabilité. Mais il y a aussi à cette époque des esprits qui, pour justifier leur prise de position, évoquent des motifs aussi humanitaires que le souci pédagogique, la sauvegarde de valeurs culturelles, la crainte de couper l'élite formée en français de la masse populaire.

La deuxième tendance, « nourrissant un mépris plus ou moins prononcé pour les langues et les valeurs culturelles locales » (8), voulait intensifier, voire généraliser l'emploi du français tant comme moyen de communication que comme véhicule du savoir et de la culture occidentale.

Le compromis, issu de cet affrontement de points de vue engendra, d'après Van Bulck (9), dans la scolarité, en 1918 :

- l'évangélisation et l'enseignement au degré primaire se font en langues indigènes ;
- à partir de la quatrième année on commence à apprendre aux élèves les rudiments de français ;
- l'enseignement du degré secondaire se fait soit en langue indigène (candidats-commis, moniteurs diplômés), soit en français pour ceux qui continuent leurs études au-delà du second degré.

A partir de 1924, l'enseignement du français s'intensifie progressivement. Il devient systématique à partir de 1938. Les deux premières années du degré primaire sont données en langues locales. Dans les 3^e, 4^e et 5^e, la situation linguistique est mixte. Mais le français devient plus important en 6^e année.

Le programme de 1948 l'impose comme langue d'enseignement et comme première langue étudiée dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement moyen.

Mais les mouvements de revendication iront toujours dans le sens de voir le français devenir la langue véhiculaire de l'enseignement et même de supprimer purement et simplement l'enseignement des langues locales.

C'est surtout dans les années 50 que ces mouvements prennent de l'ampleur.

C'est l'époque où l'autorité coloniale belge lance son offensive d'« assimilation ». Une classe d'« assimilés », appelés « évolués », se définit de plus en plus. Ces derniers revendiquent l'intégration totale à la vie occidentale. Ils réclament pour leurs enfants la généralisation de l'enseignement en français, langue qu'ils s'efforcent de pratiquer à la maison. Ils finiront, vers les années 1955, par obtenir avec l'appui de certains milieux belges, l'introduction au Zaïre d'écoles dites « officielles », où l'enseignement, à la différence des écoles missionnaires, était dispensé entièrement en français.

Les facteurs qui contribuent à donner de l'importance au français sont nombreux. On peut citer, entre autres, la menace du néerlandais, car l'introduction de cette langue dans le programme scolaire a soulevé de vives réactions et a accentué la tendance vers l'emploi du français.

Dans ces conditions, « les délégués congolais (actuels Zaïrois) au Conseil du gouvernement de décembre 1957 se prononcèrent à l'unanimité et même avec véhémence en faveur du français » (10).

Après l'indépendance (1960), l'ordonnance du 17 octobre 1962, unifiant les structures et les programmes de l'enseignement primaire, impose le français comme véhicule de l'enseignement dès la première année. Il semble que ce soit, entre autres, les troubles et les divisions que connut le pays au lendemain de l'indépendance qui ont provoqué cette décision, la voie de l'unicité linguistique offrant seule le salut national. Il est curieux de constater que, comme par hasard, l'unité nationale et même continentale autour du français est l'un des arguments de la francophonie. Mais catastrophe pour l'enseignement, car des maîtres, du moins ceux des trois premières années du primaire, formés presque exclusivement en langues locales et pour l'enseignement en celles-ci, devenaient, par ordonnance, enseignants du français et en français.

Laissons, pour le moment, l'implantation du français à son apogée

pour jeter un coup d'œil sur la réalité linguistique zaïroise.

LES LANGUES ZAÏROISES

Il existe, dans la littérature ethnographique, toute une liste d'expressions pour qualifier la situation linguistique naturelle de l'Afrique. On parle de « chaos linguistique », de « mosaïques des langues », de « damier », etc. A. Viète parle même de « peuples murés chacun dans sa langue » (11). Le Zaïre, quant à lui, compte un peu plus de 200 langues et dialectes (je regrette l'usage du terme « dialecte » et demande qu'on entende par ce terme une « particularité régionale d'une même langue »).

Cependant, le moins que l'on puisse dire est que la situation linguistique n'y a jamais été aussi chaotique qu'on le prétend. Car, au Zaïre, en dehors d'une petite bande de parlers locaux qui traversent le Nord, le reste des langues forme un groupe génétiquement uniforme, un groupe de langues bantu (cf. travaux de K. Meinhoff, Westermann, M. Guthrie et Greenberg). Outre cette parenté, il est vrai que, de tous temps, les activités politiques et les échanges commerciaux ont maintenu des contacts entre la plupart des langues, créant ainsi un besoin et une situation de bilinguisme. C'est de cette façon que des langues comme le kiswahili à l'est, le lingala le long du fleuve, ont couvert de vastes régions. Et ces langues ont la caractéristique de n'appartenir à aucune ethnie en propre.

Leur expansion, assez limitée avant la colonisation, a été accélérée pendant celle-ci. D'autres langues, telles le ciluba, le kikongo, le lomongo, etc., débordaient à des degrés divers leurs cadres ethniques. Les deux premières, devenues plus importantes, constituent avec le kiswahili et le lingala, les quatre langues véhiculaires du pays aujourd'hui.

Une deuxième couche est constituée de langues à dimension plus ethnique. On peut résumer de la manière suivante les situations multilingues assez fréquentes :

Soit un locuteur X du Kiyaka (région de Bandundu) :

- avec les sujets de son ethnie, il parle kiyaka ;

(11) Viète A., *op. cit.*, p. 108.

(8) Guilbert, 1952, cité par S. Faïk, *Communication...*

(9) Van Bulck, cité par S. Faïk, *Communication...*

(10) Stengers, 1958, cité par S. Faïk, *Communication...*

- avec les sujets d'autres ethnies de la même région, il parle le kikongo (langue « culturelle »);
- s'il part vivre à Kinshasa, où il doit communiquer avec des sujets d'ethnies de plus en plus diverses, il utilise le lingala.

Il en est de même pour le locuteur Y du Kete (région du Kasaayi) :

- à l'intérieur de son ethnie, il parle kete;
- avec des sujets d'autres ethnies de la même région, il parle ciluba;
- s'il doit chercher du travail à Lubumbashi, il doit apprendre le kiswahili en plus du ciluba.

Les populations de la ville de Kisangani, qui se trouvent au point de rencontre entre l'aire d'influence du lingala et celle d'influence du kiswahili, parlent, en majorité, les deux langues en plus de leurs langues ethniques. Cette situation multilingue entre les langues zaïroises est un phénomène assez curieux. Il marque une différence entre les problèmes linguistiques du Zaïre et ceux des autres pays d'Afrique.

Le Sénégal, par exemple, compte six langues nationales pour une population de 5 millions d'habitants environ. Et jusqu'à maintenant la communication entre les différents groupes ne semble officiellement possible, dans une grande mesure, que par le français. Pourtant, les statistiques admettent que près de 90 % de la population parle ou comprend le wolof.

Revenons au Zaïre pour voir qu'à la situation multilingue déjà assez complexe, comme nous l'avons vu, vient se superposer « une nouvelle situation de bilinguisme »... Puisque, dit M. Houis, « l'école en langue française ou anglaise crée nécessairement une nouvelle situation bilingue » (12).

On peut schématiser de la manière suivante ce très complexe multilinguisme :

Soit l'élève X.

- langue maternelle : kibemba;
- à 6 ans inscrit en première année du primaire, il apprend en français;
- plus tard, il commence à apprendre le kiswahili qu'utilisent ses pa-

rents pour les communications interethniques;

- il part vivre à Kinshasa avec ses parents et apprend le lingala;
- à partir de la troisième du secondaire, il apprend l'anglais.

Il serait intéressant d'étudier les incidences psycho-sociologiques d'un tel apprentissage, d'une telle pratique linguistique sur les enfants. De même qu'il serait aussi utile de chercher à connaître les degrés des connaissances linguistiques, les compétences et les performances de ces locuteurs.

LA PLACE DU FRANÇAIS

Si on tient compte de cette complexité de la situation linguistique, quelle est la place et l'importance de la langue française au Zaïre ? C'est en découvrant les fonctions sociales de cette langue, en constatant le nombre possible de ses locuteurs et les circonstances dans lesquelles elle est utilisée qu'on peut répondre à cette question.

Il est de coutume, depuis un certain temps, d'entendre parler du « Zaïre deuxième pays francophone ». Cela à juste titre, car le Zaïre, avec ses 25 millions d'habitants, arrive immédiatement après la France. Mais qui parle français au Zaïre ? A partir de quel moment un pays peut-il être réellement appelé francophone ? Y a-t-il des degrés de francophonie ?

Dans un travail intitulé « Le Zaïre : deuxième pays francophone du monde » (13), les chercheurs du Celta (Centre de linguistique théorique et appliquée), S. Faik, M. Pierre, Nyembwe Ntita et Sesepe N'Siaj écrivent : « En 1955-1957, pour l'ensemble du pays, 1,47 % de la population âgée de plus de 5 ans était apte à parler français, soit 155 000 sur une population totale d'environ 13 millions.

Ils disent plus loin, que l'on peut approximativement estimer qu'un locuteur sur vingt-cinq en 1975 est capable de s'exprimer plus ou moins couramment en français » soit environ 1 000 000 d'individus » (sur une population de près de 25 000 000). On remarquera que ce chiffre est loin d'égaliser celui de la population algérienne pouvant lire et écrire le français en 1969, soit 20 %. Il n'est

même pas comparable à celui de la France lors de la Révolution de 1789, soit 20 % aussi (14).

Néanmoins, le français reste la langue officielle du Zaïre et on va parfois jusqu'à dire qu'il est la langue de communication interethnique. Voyons dans quelles situations et avec qui les locuteurs et locutrices zaïrois exercent leur connaissance du français. En effet, les Zaïrois entre eux, dans les milieux universitaires, dans la profession, dans la vie mondaine, etc. communiquent en langue tribale s'ils appartiennent à une même ethnie. Ceci dans la majorité des cas. S'ils viennent d'ethnies différentes, mais comprises dans l'aire d'expansion d'une des quatre langues véhiculaires (lingala, kiswahili, ciluba, kikongo), ils préfèrent leur deuxième langue ou une autre qu'ils connaissent tous deux. Mais il y a déjà à ce niveau de plus en plus de recours au français. Il faut noter aussi que tout dépend du degré de familiarité entre ces locuteurs et du milieu dans lequel se déroule la conversation. En cas de faible familiarité, c'est surtout au français que l'on aura recours. Mais, dans d'autres cas, l'usage des langues zaïroises ou du français ne peut être fixé quantitativement. Les conversations avec les étrangers se font en français, excepté celles avec ceux qui connaissent une langue zaïroise. Le français étant une langue officielle du Zaïre, il est normal qu'il soit officiellement la langue de l'école, de l'administration, de la juridiction, de la profession, etc... Mais, dans la plupart de ces cas, on assiste actuellement au Zaïre à un phénomène tout à fait opposé.

Les discours officiels se font en langues nationales (lingala surtout, mais dans les trois autres aussi). Dans les bureaux de l'administration, à part les papiers qui sont entièrement en français, les communications se font souvent en langues nationales de grande diffusion. Dans les bureaux de Kinshasa, c'est le lingala; dans ceux de Lubumbashi, de Bukavu et de Kisangani, c'est surtout le kiswahili, et enfin dans ceux de Kananga et de Mbuji-Mayi, c'est le ciluba. Si, dans les grands centres que nous avons cités, la situation se présente de cette façon, dans l'administration rurale c'est plus encore les langues zaïroises

(12) Houis M. : *Anthropologie Linguistique de l'Afrique Noire*, P.U.F. Paris, 1971, p. 15.

(13) Faik S., Pierre M., Nyembwe Ntita et Sesepe N'Siaj, *Le Zaïre : deuxième pays francophone du monde*, Celta, Lubumbashi, 1975, polycopié.

(14) Calvet L.J., *Linguistique et colonialisme*, Payot, Paris 1969, p.

que le français. Dans les instances les plus élevées de la juridiction, un grand nombre d'auditions se font en langues nationales. Dans le secteur populaire et dans la juridiction rurale, c'est presque exclusivement en langues zaïroises.

Pour ce qui est de l'école, on peut dire que le français n'est vraiment utilisé que dans les rapports élèves-enseignants. Avec leurs amis et en famille, les élèves emploient généralement les langues zaïroises.

C'est à la lumière de toutes ces situations que nous pouvons répondre aux questions que nous nous sommes posées il y a quelques instants, que nous pouvons essayer de nous rendre compte si la population du Zaïre parle habituellement français et si Zaïre mérite honnêtement sa deuxième place dans la francophonie.

J'aimerais, avant de donner la position des Zaïrois face à la francophonie et avant de dire ce que les linguistes pensent de la situation, reprendre ici une assez curieuse citation.

En effet, Marcel Blancpain, dans *Lumière de la France, le français dans le monde*, écrit : « Une chance extraordinaire se tient à notre portée. Pour la première fois dans l'histoire, 40 millions d'hommes demandent, de leur plein gré, à partager notre patrimoine linguistique et culturel. Nous n'avons pas à lutter, nous n'avons qu'à répondre. Il ne s'agit pas de substituer une langue à une autre, ni d'offrir un instrument complémentaire de culture, une nouvelle ouverture sur le monde, ou un enrichissement de l'esprit. Il ne s'agit pas d'un apport extérieur, mais d'une contribution souhaitée, ardemment souhaitée souvent, par des gens qui entendent édifier, par le moyen de notre langue, leur propre culture et leur civilisation originale » (15).

M. Blancpain part-il du sentiment que ces 40 millions d'hommes n'ont pas de culture et qu'ils doivent en édifier une ? Mais ce n'est pas là ce qui intéresse notre propos, encore moins la logique contradictoire qui veut qu'un peuple construise sa propre culture et sa propre civilisation à partir de la langue et de la culture d'un autre peuple.

Mais ce qui frappe, c'est le caractère injustement englobant de cette affirmation. La population du Zaïre est incluse dans les 40 millions, mais il est vrai, que dans ce pays, comme d'ailleurs dans plusieurs autres d'Afrique, il a toujours existé une question française, un conflit français-langues locales.

Il est vrai que, dans la plupart des cas en Afrique, la francophonie lutte pour se maintenir plutôt qu'elle ne répond à un appel. On peut en juger par les prises de position qui suivent. Prises de position où les « Congolais », à l'époque coloniale, plaident, parfois avec véhémence, en faveur de la promotion des langues zaïroises. Un « Congolais » écrit en 1946 : « Le français est évidemment une langue dont nous nous servons chaque jour dans nos entretiens et nos travaux de bureau, son étude nécessaire ne signifie pas qu'il faut bannir nos dialectes » (16). En 1957, un autre va plus loin : « ... que nos langues ne soient pas suffisamment développées pour être employées dans toutes les branches de l'enseignement, le seul moyen de les condamner dans cet état serait justement de ne pas les enseigner » (17). Déjà à cette époque, face à la situation étouffante du français, aux manœuvres du néerlandais et à l'acharnement de certains « Congolais » à être intégrés (au mépris de leur propre culture), des voix avaient posé le problème du choix d'une langue nationale « Congolaise » unique, qui concurrencerait ou supplanterait le français.

Mais c'est surtout après l'indépendance en 1960, et à la suite de la naissance d'une opinion universitaire quasi inexistante à l'époque, que la question de la langue française s'amplifie. Il faut noter que, malgré la réforme de 1962 généralisant le français comme véhicule de l'enseignement dès l'école maternelle, les responsables de l'éducation nationale, après l'avoir fait en 1961, recommandent en 1963 l'application des langues véhiculaires zaïroises au premier degré.

L'Union générale des étudiants congolais (Ugec), dans ses Congrès de 1961 et 1962, formule des vœux de

promotion des langues zaïroises. En 1968, elle reprend avec insistance. Mais surtout on peut lire dans différents articles : « Grâce au français, l'élite congolaise est arrivée à l'unité linguistique. Ce stade, cependant, est à dépasser. Car l'unité réalisée autour du français n'intéresse qu'une infime minorité » (18) ou : « Civiliser en langue étrangère est faire une œuvre hybride contraire à la nature des choses » (19) ou encore : « Une langue étrangère à notre mentalité ne peut traduire parfaitement nos structures mentales » (20) ou enfin, pour dénoncer l'attitude de certains compatriotes : « Depuis longtemps, les Congolais se sentent convaincus que l'on ne peut se cultiver qu'en parlant français. Tout se passe comme si le colonialisme culturel d'antan exerçait aujourd'hui sont influence néocoloniale par une sorte de loi d'inertie qui s'accomplit » (21).

LA POSITION DES LINGUISTES DU ZAIRE

L'événement qui fit prendre un tournant décisif aux problèmes linguistiques du Zaïre est la tenue à Lubumbashi, du 22 au 26 mai 1974, du Premier Séminaire des Linguistes du Zaïre. C'est dans une atmosphère de lutte pour la sauvegarde d'une personnalité, d'une culture menacée, que se déroulèrent les travaux.

Une des questions à l'ordre du jour fut le choix d'une langue nationale pour laquelle on est arrivé à la conclusion que toutes les conditions ne semblaient pas encore réunies. Cependant, les linguistes ont vivement recommandé la promotion de la culture et des langues zaïroises :

- l'étude des langues zaïroises ;
- l'étude des littératures orales zaïroises ;
- la standardisation et l'uniformisation de l'orthographe des quatre langues nationales zaïroises ;
- l'enseignement des langues et en langues zaïroises.

L'objectif principal de l'enseignement du français doit être :

(18) Cf. L'enseignement en langues et les langues zaïroises, *Communication au Premier Séminaire des Linguistes du Zaïre*, cité par Nyembwe, op. cit., p. 6.

(19) Ibidem.

(20) Ibidem.

(21) Ibidem.

(16) Ndakivangi P. : *Le Kikongo*, in *La voix du Congolais*, n° 10, Léopoldville (Kinshasa), 1946, p. 13.

(17) Ngulula J. : *Les langues à l'école*, in *Courrier d'Afrique*, 27 septembre 1957, Léopoldville (Kinshasa).

(15) Blancpain M. : *Lumières de la France, le français dans le monde*, Paris, 1967, p. 64, cité par Viète A., *La francophonie...* p. 114.

- d'assurer la maîtrise de la langue parlée et écrite courante comme outil de communication interrégionale, intrafricaine et internationale, mais non comme véhicule d'une culture étrangère.

Ce Séminaire a été un événement dans la vie linguistique du pays, car il fut suivi, au cours de la même année, de la réforme de l'enseignement primaire.

Les grandes lignes de celle-ci fixent :

- l'enseignement selon leurs régions d'expansion des quatre langues nationales (kikongo, ciluba, lingala, kiswahili);
- l'enseignement, dans les deux premières années du primaire, des langues et en langues nationales;
- l'introduction du français à partir de la troisième année comme matière et non comme véhicule de l'enseignement;
- l'intensification de l'apprentissage du français dans les années suivantes pour qu'à la sixième année les enfants soient capables de suivre des leçons dans cette langue;
- l'introduction des textes des littératures orales dans l'enseignement.

En outre, le programme prévoit une alphabétisation généralisée en langues nationales et un apprentissage obligatoire d'une deuxième langue nationale, au choix, à l'école secondaire.

Le souci de cette réforme est de permettre à l'enfant qui entre à l'école de développer ses aptitudes à l'acquisition des connaissances dans la langue maternelle ou dans une autre proche de celle-ci. On éviterait ainsi à l'enfant le drame socioculturel de rupture entre l'univers qu'il vit, représenté par les langues zaïroises et celui que véhicule le français. La décision a été également motivée par les difficultés psychopédagogiques inévitables rencontrées lorsqu'on introduit directement l'enfant à une langue étrangère avant qu'il ait maîtrisé sa langue maternelle.

CONCLUSION

A la lumière de tout ce que nous avons dit, nous pouvons conclure que

l'Afrique vit actuellement une période où les pressions idéologiques sont fortes, plus fortes, en tout cas, que pendant la colonisation.

Les conflits linguistiques entre les langues locales et la langue étrangère apparaissent un peu partout et montrent bien que le continent noir n'entend définir sa propre personnalité que par la promotion de son propre patrimoine culturel. Mais l'Afrique sent aussi le besoin et les avantages

du maintien d'une ouverture linguistique.

Alors, au lieu de présenter la francophonie comme une fierté revendiquée par l'Africain, il faut plutôt la considérer comme un problème qui lui est posé.

Mbuyamba Kankolongo

Licencié en philosophie romane

Assistant à l'I.s.p., Bukavu

(Conférence donnée au centre culturel français de Bukavu, Zaïre, mai 1978.)

... du Maghreb

Problèmes d'un artisanat de pays en voie de développement : le cas de l'artisanat maghrébin ()*

La situation de l'artisanat maghrébin, et d'une façon générale des artisanats de tous les pays en voie de développement, doit d'abord être replacée dans son cadre historique. Dans ces anciens pays colonisés interfèrent aujourd'hui des productions artisanales en rapport avec trois grandes périodes de leur histoire : les périodes précoloniale, coloniale et post-coloniale. On peut observer à l'heure actuelle une grande diversité de métiers ayant dépassé le cadre traditionnel des communautés rurales, où l'activité artisanale n'était que complémentaire des activités agricoles, et l'ensemble de la production des deux secteurs faisant l'objet d'échanges non monétaires.

La marginalisation urbaine et rurale, qui fut le résultat des profondes pénétrations coloniales, a donné naissance à des formes précaires d'artisa-

nat. Au départ, avec des moyens économiques dérisoires, elles devaient avant tout satisfaire une demande issue de revenus monétaires très bas. Les transformations entamées au lendemain des indépendances nationales allaient offrir à l'artisan une marge socioprofessionnelle plus avantageuse, très dépendante néanmoins des stratégies de développement de chaque pays. Toutefois, les formes développées d'organisation de la production n'ayant pas encore atteint un niveau satisfaisant pour l'ensemble de la demande, partout et dans toutes les branches qui laissent à l'artisanat des marges d'activité, celles-ci se présentent comme un secteur économique de très large implantation. L'existence de telles marges d'activité artisanales s'explique par deux ordres de causes :

- l'absence de processus technologique de type industriel ; c'est le cas de la boucherie, des professions d'entrepreneurs et des services personnels.
- l'existence d'une demande éloignée géographiquement des centres de production industrielle.

(*) *Étude du cadre organisationnel et réglementaire de l'artisanat algérien*. Institut de Recherches et d'Applications de Méthodes de développement (1974), Paris (75013).

Abraham MOLES. - *Psychologie du Kitsch*, Ed. Name, Paris, 1971.

PRINCIPAUX SECTEURS DE PRODUCTION ARTISANALE

L'ensemble des corps de métiers de l'artisanat est réparti dans les secteurs que nous citons ci-dessous :

- Artisanat traditionnel artistique.
- Artisanat alimentaire agricole.
- Textiles et couture.
- Travail des métaux.
- Travail du cuir.
- Travail du bois et ameublement.
- Matériaux de construction.
- Bâtiment et travaux publics.
- Entretien industriel.
- Entretien et réparation domestique.
- Services personnels.

Il est possible de réduire ces principaux secteurs à deux grands types d'artisanat, susceptibles de fournir des indications précieuses sur leur mode d'insertion dans la vie socio-économique des pays concernés. Nous distinguerons donc, un **artisanat de production utilitaire** d'un **artisanat de production artistique**. Leur dénominateur commun, quelque peu négligé par les études économiques récentes, reste certainement le carac-

tère hautement traditionnel du produit. Or, les dimensions artistiques et utilitaires de celui-ci étaient à l'origine, indissociables d'une fonction culturelle vitale excluant toute différenciation entre art et vie, jeu et travail, production et consommation; d'où certainement la difficulté de l'artisanat en voie de modernisation à s'adapter aux structures dépersonnalisantes de la division sociale du travail. En effet, pour l'artisan de l'unité de production modernisée, ce qui était dans la communauté traditionnelle un **style de vie**, devient maintenant une tâche parcellaire, contraignante, quotidienne, bref une activité vidée de sa force d'épanouissement de l'individu.

POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE ACTUELLE DE LA PRODUCTION ARTISANALE

Des éléments précis caractérisent la position socio-économique de l'ensemble de l'artisanat traditionnel :

- Dans l'artisanat traditionnel artistique coexistent souvent sur un même type de produit, une forme de qualité et une forme dégradée.

Cette dernière tend à concurrencer la première du fait :

- du coût de l'approvisionnement en matière première de qualité;
- de l'existence des manufactures qui ne respectent souvent ni les normes de qualité, ni la législation du travail;
- de l'absence de différenciation sur le marché des produits de qualité, en dehors de leur prix obligatoirement plus élevé.

- Les commerçants privés grossistes exercent leur domination sur les artisans à domicile et les artisans individuels; cette situation conduit le plus souvent au travail à façon et éventuellement à la prolétarianisation.

- Les entreprises nationales pourraient devenir des instruments d'une production de qualité, si leur action touchait la majeure partie des artisans.

- Il existe un marché intérieur important (clientèle nationale et étrangère) pour des produits de qualité, et un marché extérieur encore potentiel, diversement exploité suivant les politiques nationales.

- La production artisanale utilitaire ne jouit que d'une situation visible-



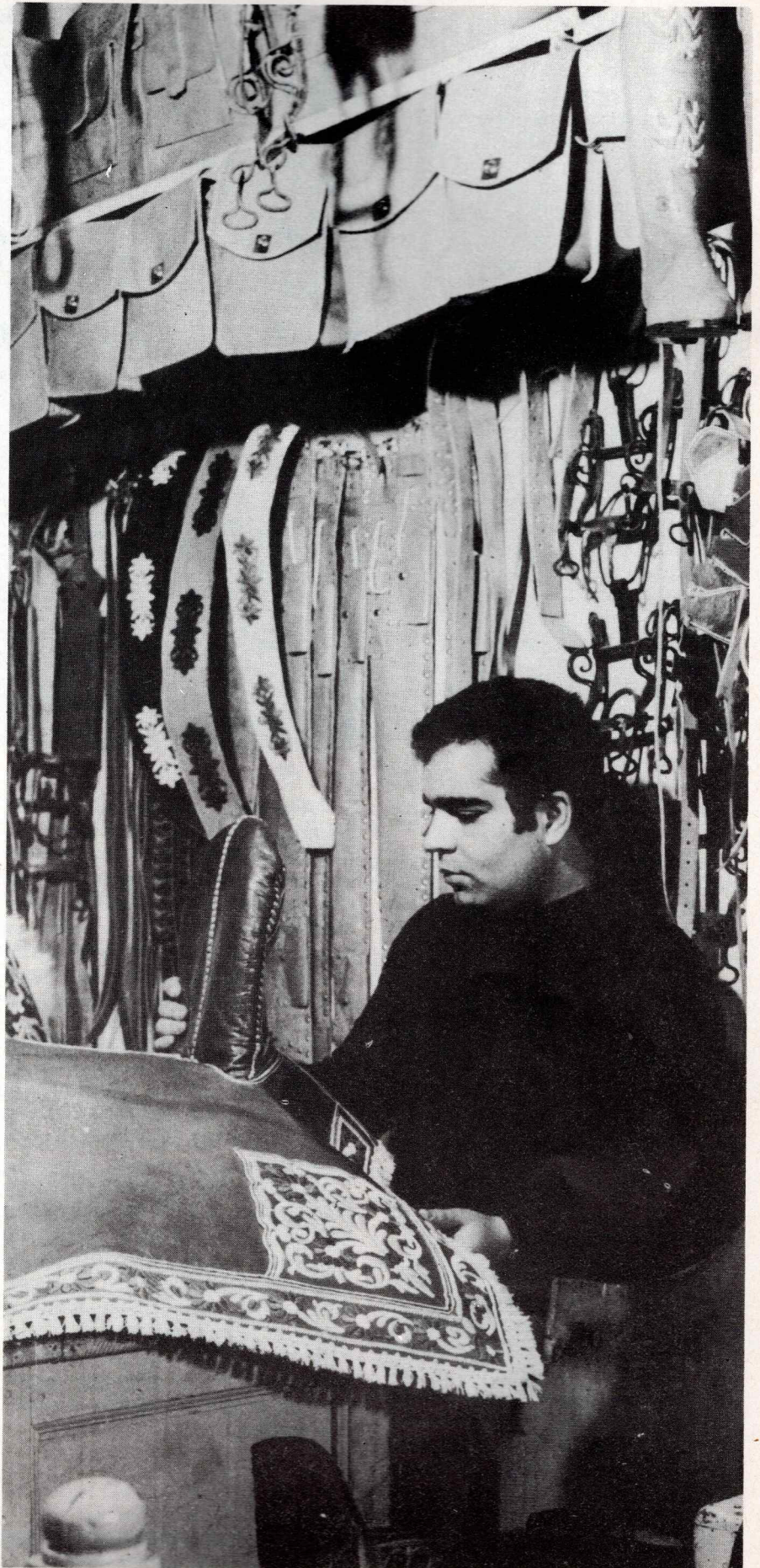
ment résiduelle; la concurrence industrielle semble la condamner à terme; néanmoins, ce terme ne peut être fixé dès à présent : il est probable que, pendant longtemps encore, en ville et principalement à la campagne, il existera un marché spécifique pour certaines lignes de produits.

- Un nombre élevé d'artisans (à domicile et individuels) continuent à vivre avec des revenus médiocres dans ce secteur traditionnel.

- La production artisanale est, d'une façon générale, fortement concurrencée par les petites et moyennes entreprises, ainsi que les grandes unités. Elle semble condamnée à un terme plus ou moins éloigné suivant les branches. Elle conserve un peu partout une place résiduelle à côté d'un secteur privé particulièrement agressif. En bref, ses perspectives de développement paraissent très réduites, sinon plus favorables dans certains « créneaux » liés à la spécificité ou à la complémentarité de quelques produits.

CARACTÉRISTIQUES DES TYPES DE PRODUITS

La distinction établie entre produit artisanal artistique et produit artisanal utilitaire repose sur le critère de base que représente la **fonction esthétique** ou décorative, progressivement imposée par les normes de la production-consommation des sociétés industrielles développées. Cette fonction différencie dans l'objet artisanal le caractère artistique pur de l'aspect utilitaire. C'est pourquoi, de nos jours, la technologie des biens de consommation courante cherche constamment la meilleure combinaison entre le fonctionnel et l'esthétique, qui réconcilieront toujours davantage l'homme « moderne » avec les objets de la vie quotidienne, au sein d'une parfaite unité de style. Mais le produit artisanal, à la différence de l'objet technologique obsolète, veut témoigner d'un passé, d'une tradition dont la culture représente aujourd'hui à nos yeux l'harmonie du savoir-faire et du savoir-vivre. Nous y découvrons une fusion de la technique et de l'éthique, interprétée globalement comme une **esthétique** imprégnant les usages, les coutumes, les pratiques permanentes de la société traditionnelle.



- La variable est exclusive quand le produit est fabriqué, puis acheté uniquement pour son caractère artistique (bijoux par exemple). On suppose, alors que l'artisan restitue à l'objet, ici et maintenant, un contenu esthétique proposant le témoignage durable de ses vertus, de ses mérites, de ses résonances culturelles. Il garantit par lui-même une gratuité totale qui le met à l'abri de l'usure précoce.

- La variable est principale, déterminante, s'il s'agit d'un produit utilitaire acheté pour sa valeur décorative.

Dans tous les cas, ces produits ont fait l'objet d'une recherche artistique, qu'elle soit originale ou qu'elle reproduise un motif ancien. L'élément esthétique se présente là comme l'enveloppe gratuite de l'objet artisanal; celui-ci y trouve en fin de compte sa justification : on peut s'en servir avec plaisir, car il associe utilité et beauté.

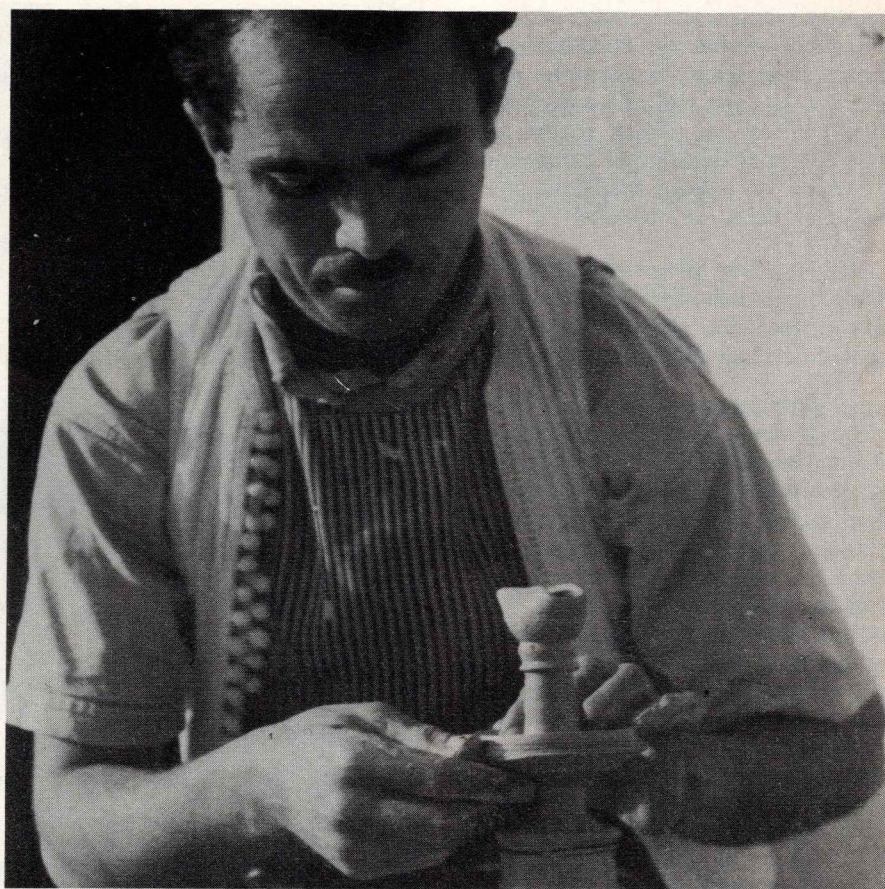
- La variable peut être secondaire, dès que le produit est acheté pour une utilisation courante. Le caractère utilitaire l'emporte, mais l'aspect artistique reste pris en considération. C'est d'ailleurs souvent ce caractère artistique qui confère au produit son originalité, et qui intervient subjectivement dans le choix de l'acheteur.

Cependant, la fonction esthétique nécessite elle-même un critère d'authentification du produit. Pour que celui-ci soit considéré comme « produit artistique pur », il faut qu'il réponde parfaitement au critère artistique authentique, lequel intervient comme coefficient de la valeur fonction esthétique.

COEFFICIENT D'AUTHENTICITÉ

Il existe trois facteurs de détermination de ce que nous appelons le **coefficient d'authenticité** :

- **La technique de fabrication** du produit, qui doit être artisanale et traditionnelle, c'est-à-dire essentiellement manuelle, même si l'emploi d'un petit outillage mécanique est nécessaire; elle doit également rester la plus proche possible de la matière ancienne. Cette notion de fabrication artisanale exclut toute possibilité de division du travail dans la fabrication; l'artisan doit pouvoir réaliser l'intégralité du produit, et lui accorder le temps nécessaire.



- **L'originalité esthétique**, exigeant du produit une recherche artistique où l'on retrouve le témoignage du talent de son créateur. Nous pouvons dire que c'est là une recherche d'authenticité quand l'artisan tend à se rapprocher, avec un effort de créativité très personnel, de la forme ou de la décoration du produit à l'origine.

- **La qualité de la matière première**, qui conditionne toute la spécificité du produit. Elle doit être absolument la même que celle traditionnellement employée dans la fabrication du type de produit.

En dénaturant la qualité de la matière première, on dénature le produit lui-même, lequel perd son caractère d'authenticité. On peut affirmer que l'aspect, l'usage et la valeur de ce produit sont profondément modifiés quand le facteur « qualité de la matière première » n'est pas pris en compte. Ce dernier détermine la présence de ce que l'on appelle : l'artistique dégradé.

L'ARTISTIQUE DÉGRADÉ

Il se définit essentiellement par trois caractéristiques :

- **Le degré d'originalité** de l'élément esthétique, car l'aspect décoratif étant le plus facile à reproduire, à imiter, on dira que le produit artisanal relève de l'artistique dégradé, si cet aspect fait plus ou moins défaut.

- **Le niveau de sérialisation**, qui intervient chaque fois que l'on aura affaire à une production en série avec division du travail, même si le principe de fabrication (tissage de tapis, par exemple) demeure entièrement manuel.

- **L'opposition remplaçant/remplacé**, quand la matière première utilisée est de mauvaise qualité, ou qu'elle remplace une matière traditionnelle (exemple : fibrane à la place de la laine dans le tissage).

Le produit artisanal utilitaire, défini par son utilité pure s'il en est, présente une seule caractéristique, mais fortement valorisée dans les pays où les progrès de l'industrialisation entraînent actuellement la dépendance de ce type de produit vis-à-vis de la problématique des biens de consommation. Cette situation conditionne chez les nouvelles couches sociales consommatrices, ayant connu jusque-là un mode de vie traditionnel,

une attitude économique nouvelle à l'égard des produits en question. L'analyse de l'attitude souligne la prise en considération :

- de l'importance de la fonction utilitaire;
- de l'importance de la permanence de l'objet, liée néanmoins à sa solidité et à sa longévité;
- du caractère secondaire ou nul de la spécificité intrinsèque du produit.

FONCTION UTILITAIRE DE L'OBJET

En d'autres termes, on demande avant tout au produit artisanal utilitaire de bien servir à des activités domestiques normales. Aussi, à la technique de fabrication, aujourd'hui encore manuelle, peut se substituer une technique de production moderne, industrielle, sans que le produit soit ressenti comme dénaturé du moment qu'il conserve sa fonction habituelle. De plus, il ne paraît pas indispensable en tant que tel ; des produits de même type, fabriqués en usine, peuvent le remplacer à la seule condition que sa fonction utilitaire soit remplie de la même façon. Ainsi, à la campagne, la cruche en terre cuite, utilisée pour le transport de l'eau, cède rapidement la place au seau en plastique. Mais dans le milieu urbain, il existe à l'égard de l'objet artisanal une attitude beaucoup plus nuancée, que ce dernier soit utilitaire ou exclusivement artistique. En réalité, cette attitude se réfère à un modèle culturel emprunté au consommateur occidental. Quand l'habitant des beaux quartiers de Casablanca, d'Alger ou même de Téhéran, choisit un tapis, un meuble, des bijoux authentiques, il le fait déjà nettement avec l'optique du touriste allemand ou suédois. Peut-on parler d'aliénation, malgré la « surcharge sémantique » du mot ? Pourquoi pas ? Il y a ici aliénation en ce sens où il y a déplacement de l'échelle des valeurs d'une société en voie de développement, vers l'éthique du système production-consommation des sociétés



tés occidentales développées. L'éthique de ce système coïncide avec l'éthique Kitsch (1) dont les études de A. Moles, ont bien montré qu'elle affirme surtout « la réconciliation de l'être humain conservateur avec l'art subversif, régie par la notion de confort ou de bien-vivre ». Le Kitsch apparaît en soi comme « un art de vivre opposé à la volonté de dépasser ». S'agit-il alors de l'émergence d'un nouveau Kitsch des sociétés en voie de développement ? A notre avis, l'antivaleur Kitsch trouve dans le produit artisanal du pays producteur, les vertus d'un « folklore consommable » que le citoyen marocain ou tunisien traduit **médiatement** en valeur authentique. Il découvre par là-même les satisfactions – et l'insatisfaction – d'une sorte de néo-Kitsch sous-aliéné.

le mouvement d'émancipation économique des pays en voie de développement, déclenche un processus de diversification du marché artisanal entraînant une plus grande promotion de certains produits, alors que d'autres connaissent un déclin progressif. Actuellement, il existe à peu près quatre marchés artisanaux évoluant différemment à travers la conjoncture d'une économie plus ou moins dynamique, selon le pays étudié.

• Marché spécifique :

Le produit artisanal présente une spécificité intrinsèque. Il s'agit exclusivement d'un bien matériel, non pas d'un service ; c'est justement le cas de la production artistique authentique (exemple, la bijouterie).

Le produit est identifiable par sa « facture » particulière ; cette identification doit cependant être facilitée là où les produits dégradés lui font concurrence. La spécificité du marché permet d'envisager la mise en valeur des ressources potentielles encore faiblement exploitées.

CONCLUSIONS SUR LA SITUATION ACTUELLE DES MARCHÉS ARTISANAUX

L'évolution récente de l'artisanat, qui accompagne et annonce à la fois

(1) *Kitsch* : Terme de socio-esthétique, originaire de l'allemand du sud et signifiant le neuf fait avec du vieux ou, mieux encore, le vieux fait avec du neuf, le pseudo-art, la pseudo-culture fondés essentiellement sur la communication de masse et sur la satisfaction des aspirations d'une société du petit homme (Eick) (Extrait de : Abraham Moles, La communication, Cal, Paris, 1971, p. 345).

• Marché résiduel :

Le produit ne présente aucune spécificité intrinsèque et il ne dispose d'aucun marché spécifique ; il existe cependant des marchés résiduels, de production utilitaire là également, non concurrencés par la production industrielle.

• Marché complémentaire :

Aucune spécificité ne caractérise le produit ; l'artisanat dans ce secteur joue le rôle de « volant régulateur » de la production industrielle.

• Marché en déclin :

Le produit ne possède aucune spécificité, et aucun marché résiduel ou complémentaire ne lui est réservé ; il s'agit d'un artisanat en déclin qui regroupe certains objets d'utilisation courante fortement concurrencés par la production industrielle.

On remarquera, pour conclure, que la production artisanale répond aujourd'hui aux besoins de sociétés nécessairement dépendantes des contraintes économiques d'un marché international dominé par une production industrielle de pointe. Ainsi, il apparaît que, d'une façon générale, **l'avenir de l'artisanat dans les pays en développement rapide doit faire face à une problématique culturelle du développement.** En effet, si l'on veut dans ces pays développer de nouvelles hypothèses de sociétés, de styles de vie, et principalement un nouveau type d'homme, il semble que le maître-artisan-salarié-assuré social de la manufacture nationale de tapis n'a qu'un rôle provisoire à jouer durant une étape de transition qui impose des choix décisifs.

Devant une telle question, le problème du futur de l'artisanat dans des pays encore largement « retardataires » par rapport au progrès des économies avancées dépasse le modeste souci de contribution sectorielle de développement ou le simple effort de conservation d'un patrimoine traditionnel. Il rejoint beaucoup plus loin une préoccupation fondamentale : comment initier le maître-artisan aux secrets du « ciseau à laser » ? Comment surtout préparer le dialogue de ce dernier avec l'ingénieur moderne, nouveau maître du devenir social, soucieux par-dessus tout d'innovation et de rentabilité ?

Kader Hamdad.

des colloques d'éducation

L'influence des organisations internationales sur les politiques nationales d'éducation

Ce thème a fait l'objet de deux rencontres internationales : La première, organisée par l'Association Francophone d'Éducation Comparée au mois d'avril 1979 au lycée international de Sèvres, a réuni sous la direction de Michel Debeauvais, directeur de l'Institut international d'études et de planification (1) un grand nombre de participants appartenant à plusieurs pays. En second lieu, la IX^e Conférence de la Société Européenne d'Éducation Comparée s'est réunie à Valence, en Espagne, au mois de juin 1979, sous l'égide de l'Association Espagnole d'Éducation Comparée, nouvellement constituée.

Si le Colloque organisé par l'A.f.e.c. (2) peut être caractérisé par son unité thématique quant aux lignes directrices dégagées à l'issue d'une réflexion de trois jours, il n'en est pas de même pour la Conférence européenne, où les diverses associations et groupes nationaux divergeaient parfois par la diversité même des sous-thèmes choisis. En fait, les séances plénières organisées en alternance avec les travaux des groupes nationaux ne reflétaient pas la richesse des échanges, des thèmes invoqués et des débats menés au sein des groupes.

• Le groupe francophone représentant l'A.f.e.c. a continué à Valence, sous la direction de M. Debeauvais, la réflexion commencée au Colloque de Sèvres, portant principalement sur la diversité des organisations internationales, la multiplicité de leurs fonctions, mais également sur l'enjeu qu'elles représentent différemment pour les pays développés et en développement. Le point de départ commun était toutefois de pouvoir éviter deux types d'analyses qui, bien qu'opposées, pêchaient par leur manque, leur côté monolithique : soit, d'une part, une vision idyllique des organisations internationales considérant toute activité de ces dernières comme un facteur de progrès assuré, d'autre part, une vision infernale d'après laquelle leur pouvoir serait occulte et illimité, de l'ordre du transnational, influençant indifféremment pays, gouvernements et politiques éducatives d'une façon unilatérale.

En fait, les divergences fondamentales qui existent au sein des organisations internationales ne permettent pas de procéder à une analyse globale

lisante quant à l'examen de leur sphère d'influence réelle. On peut évoquer ce qui les différencie d'après les variables suivantes :

- leurs fondements (organisations intergouvernementales, organisations portant un message particulier, organisations ayant un axe d'action prioritaire) ;

- leur spécificité (degré d'homogénéité de leurs membres) ;

- leurs moyens d'action, le type de rationalité adoptée, et, également, l'étendue réelle, immédiate et médiate, de leurs actions. Le type d'assistance ou d'aide qui prévaut au sein de chaque organisation internationale peut être également d'une importance primordiale quant à l'examen de leur influence concrète ;

- les finalités et objectifs différents qui, d'ailleurs, peuvent varier considérablement dans le temps. L'analyse des organisations internationales ne devrait pas se faire en dehors du contexte historique, mais elle devrait introduire le facteur temps, et examiner les changements, les décalages et les glissements quant aux politiques adoptées et à leur expression.

- le degré de cohérence interne (analyse des conflits internes, qui pourrait expliquer l'existence des politiques parallèles, sinon même antagonistes, au sein de la même organisation, l'étendue du pouvoir de décision et la marge de liberté au sein des organisations internationales). En somme, il faudrait non seulement éviter de globaliser la réflexion en la ramenant à un même dénominateur commun, mais encore la soumettre à une analyse approfondie des structures et mécanismes internes.

comparée

L'A.f.e.c. avait déjà passé en revue le fonctionnement de certaines organisations internationales considérées individuellement, telles que la C.e.e. et son influence en France concernant la politique agricole, l'O.c.d.e., la Banque mondiale, l'Unesco ainsi que des organismes régionaux comme le B.a.s.e. (3).

Aussi trois grands sujets ont-ils fait l'objet des débats de l'A.f.e.c., à la fois à Sèvres et à Valence :

- les réformes de l'enseignement ;
- les procédures d'évaluation des politiques nationales par les organisations internationales ;
- les politiques des organisations internationales vis-à-vis de l'utilisation des langues maternelles dans l'enseignement.

Cependant, le grand thème qui revenait était la question relative au rôle spécifique des organisations internationales dans la constellation pays développés – pays en voie de développements, ou pays dominés – pays dominants.

- Le groupe **espagnol-italien** a réuni, sous la présidence de plusieurs professeurs espagnols et italiens, 97 comparatistes, éducateurs, instituteurs et professeurs de tous niveaux.

Le grand nombre de communications présentées (44) témoignent de la multiplicité des sujets abordés, bien que le thème essentiel ait été celui de la **régionalisation** de l'éducation face aux tendances d'internationalisation.

Étant donné le contexte socio-politique du groupe espagnol (un grand nombre de participants venaient de la région de Catalogne), il n'est pas étonnant que l'examen des politiques des organisations internationales ait été remplacé dans le contexte des revendications régionales.

Cependant, les grands thèmes abordés ont été les suivants :

- orientation scolaire et formation professionnelle ;

(1) I.e.p., 5-7, rue Eugène Delacroix, 75016 Paris.

(2) Association francophone d'Éducation comparée, 1, avenue Léon-Journault, 92310 Sèvres.

(3) Bureau Africain des Sciences de l'Éducation, B.P. 14, Krisangani, Zaïre.

- influences internationales sur les politiques éducatives nationales et régionales de l'Espagne ;

- politiques éducatives internationales et espagnole ;

- aspects méthodologiques (méthode d'analyse systémique et d'analyse culturaliste) ;

- analyse historique (principalement l'influence des divers courants pédagogiques européens en Espagne et en Amérique latine) ;

- éducation formelle et non formelle ;

- éducation entre le régionalisme et l'internationalisme.

Il convient de souligner la participation italienne, qui a mis également l'accent sur la régionalisation de l'éducation, en faisant état des innovations de participation locale dans la région de Naples et du nouveau rôle attribué aux Bureaux régionaux d'éducation en Italie.

Les problèmes de la régionalisation de l'éducation en Espagne, à la fois d'un point de vue historique, pédagogique, linguistique, ou plus largement culturel, ont été au centre de débats du groupe. Les analyses des influences internationales recoupaient ainsi la problématique du régionalisme, dans la mesure où elles ont été effectuées très souvent sous un angle régional (Catalogne, Mallorca, Valence, Tarragone, etc.).

- Le groupe **flamand-hollandais**, sous la direction de M. Wielemans, a traité principalement le thème de l'« autonomie relative de l'école », dans la mesure où celle-ci doit pouvoir faire face et intégrer les changements sociaux et éducatifs dans la pratique scolaire.

Les participants ont été invités à organiser le débat autour des deux questions principales :

- comment déterminer les moyens internes et externes qui sont les plus adéquats afin d'atteindre un niveau élevé d'éducation et de formation ?

- quel type d'école est le plus adéquat afin de pouvoir résoudre les problèmes existants dans le sens du développement social et éducatif ?

Par la suite le débat s'est orienté vers les problèmes généraux de l'éducation comparée, les problèmes méthodologiques et conceptuels étant invoqués d'ailleurs plusieurs fois au

cours des discussions, à la fois au sein des groupes nationaux et en séances plénières. Il semble ainsi que les travaux d'éducation comparée effectués par les organisations internationales puissent avoir une influence significative sur les politiques éducatives nationales.

- Le groupe **britannique** a choisi, comme thème spécifique, les changements de programmes intervenus en Europe dans le premier cycle du secondaire. L'internationalisation de certaines tendances éducatives, ainsi que les influences émanant des organisations internationales, sur certains changements éducatifs, ont été pris en considération.

Le groupe a organisé le débat autour des communications regroupées en trois volets :

- le contexte socio-politique des changements éducatifs dans le premier cycle du secondaire ;

- les études portant sur ces changements ;

- aspects conceptuels et méthodologiques concernant l'identification des tendances futures.

Les modifications structurelles intervenues au sein du premier cycle du secondaire, les tendances générales allant, à la fois, vers une plus grande spécialisation et vers un élargissement des contenus transmis et des modes de formation, le problème de démocratisation de l'éducation et de l'expansion quantitative, telles étaient les lignes directrices du débat.

Il y a eu, d'autre part, des analyses approfondies portant sur la diversité des instances éducatives au Royaume-Uni et la tendance récente à une plus grande centralisation et unification à l'occasion d'une uniformisation des programmes.

Ainsi, la Conférence des sociétés européennes d'éducation comparée, dans son ensemble, a su poser avec force l'ambiguïté de certaines tendances éducatives : **régionalisation** croissante qui semble s'affirmer de plus en plus, **centralisation**, sinon tendance à une plus grande uniformité nationale de certains processus éducatifs et **internationalisation** à travers ou à cause des thèmes lancés et des actions des diverses organisations internationales.

Polymnia Zagefka